

VOIX des Travaillleurs

Organe des Syndicats Chrétiens de l'Ouest

Loire-Inférieure, Vendée, Vienne, Deux-Sèvres

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

10, rue de Bel-Air, NANTES. — Téléphone 120.71. — C. C. P. 208-73

ABONNEMENTS

Syndiqués : 4 francs. — Soutien : 10 francs.

Pour un véritable statut moderne du Travail

On se souvient que les syndicalistes chrétiens se montrèrent fort déçus lorsqu'ils furent connus les six projets de lois annoncés sous le titre prometteur de « Statut moderne du travail ». Avant même de suggérer les modifications que ces textes, intéressants, mais vraiment par trop bachelés leur inspiraient, les représentants de la C.F.T.C. qui se rendirent, le 2 février, devant la Commission du travail de la Chambre, avaient tenu à affirmer que les travailleurs ne sauraient être satisfaits par le vote de ces quelques projets : trop de questions demeuraient ignorées, trop de textes réglementaires surannés encombraient le Code du Travail. Il faut croire, cependant, que les projets de M. Camille Chautemps étaient encore trop audacieux puisque le Parlement ne réussit — et après quelles vicissitudes — qu'à en voter un seul : celui qui a trait aux procédures de conciliation et d'arbitrage des conflits collectifs de travail.

Un seul souci de clarté, de simple bon sens, devrait pourtant amener le Parlement à « moderniser » le Code du Travail. Faut-il admettre que l'ampleur de cette tâche épouvante jusqu'aux techniciens des questions sociales qui sont pourtant nombreux à la Chambre et au Sénat ? Certes, il n'est pas aisé de reclasser les matériaux éparpillés dans les quatre « Livres » codifiés de décembre 1919 à juin 1924 et auxquels maintes lois ont apporté des modifications qui, en certains cas, rendaient pratiquement inutiles, ou inutilisables, des dispositions cependant maintenues. Sans doute est-ce la conclusion à laquelle aboutit M. Gaston Tessier, secrétaire général de la C.F.T.C. en préparant au congrès national que cette organisation a tenu du 4 au 6 juin. Chargé, en effet, de mettre au point le programme législatif que la C.F.T.C. estime nécessaire pour la réalisation d'un véritable « Statut moderne du travail », M. Gaston Tessier se décida, délibérément, à tracer le plan d'un nouveau Code du Travail, très différent de celui que nous connaissons et dont il ne conservait qu'un minimum de dispositions anciennes.

Travail audacieux, certes, mais seul capable de donner à notre législation protectrice du travail l'unité qui lui manque ; seul capable aussi de réaliser une réglementation plus poussée, plus complète des rapports du capital et du travail, de leurs droits et de leurs devoirs respectifs. Sept cents délégués enthousiastes ont ratifié de leurs applaudissements l'œuvre considérable que leur présentait le secrétaire général de la C.F.T.C. S'il est vrai, et c'est M. Justin Godart qui le déclarait naguère, que le rapport présenté par M. Gaston Tessier à la Conférence internationale du Travail, en 1934, sur la semaine de quarante heures, est un « document essentiel », un « document d'avenir », son rapport sur le « Statut moderne du travail » mérite amplement les mêmes qualificatifs : tous ceux qui voudront étudier sérieusement la question devront s'y référer.

On comprendra qu'il ne nous soit pas possible, même de résumer ce document qui sera d'ailleurs publié comme complément normal du « Plan de la C.F.T.C. ». Nous nous contenterons donc de donner les têtes de chapitres qui montreront à nos lecteurs la portée réelle du travail.

Selon les vœux de la C.F.T.C., donc

le Code moderne du travail, comporterait huit parties distinctes, huit « Livres », si l'on veut reprendre la formule actuellement employée. Le premier de ces Livres serait consacré à l'« organisation de la profession » qui, suivant le plan de la C.F.T.C., serait basée sur les syndicats patronaux et ouvriers et comprendrait aux divers échelons de la vie économique : comités paritaires, conseils régionaux du travail, conseil supérieur du travail.

Le Livre II serait consacré à l'apprentissage, soigneusement réglementé hors de tout esprit étatiste. Le Livre III traiterait principalement — et dans le même esprit, est-il besoin de le dire — les questions que le législateur de 1938 prétendait régler séparément : placement, embauchage et licenciement, chômage, main-d'œuvre étrangère ; son titre pourrait être celui-ci : « Du placement et de la sécurité de l'emploi ».

Le Livre IV serait celui de la convention collective du travail et la matière serait largement suffisante. Quant au Livre V, il serait consacré aux « Conditions générales du travail » : salaires et allocations familiales minima (avec révision périodique), durée du travail, repos hebdomadaire, congés payés, congés de maladie, travail des femmes et des enfants, inspection du travail, etc.

L'hygiène et la sécurité des travailleurs seraient traitées dans le Livre VI et l'on pourrait certainement utiliser là une grande partie des textes existants.

Le Livre VII, par contre, contiendrait de grandes et importantes nouveautés : il contiendrait les dispositions relatives à la prévoyance et à la solidarité. A côté des Assurances sociales, il réglementerait donc l'assurance-chômage. Il créerait la « retraite des vieux travailleurs », la défense de la famille ne serait pas non plus négligée.

Enfin, le Livre VIII traiterait de la juridiction du travail et comporterait deux parties : l'une consacrée aux conflits individuels, l'autre aux conflits collectifs. Il n'y aurait guère là, on s'en doute, qu'une adaptation des textes existants touchant tant les procédures de conciliation et d'arbitrage que les conseils de prud'hommes.

Un tel cadre pourrait contenir les meilleures ou les pires réformes. Utilisé par la C.F.T.C., il permettrait la réalisation de la collaboration des éléments de la production par la constitution d'un véritable corps professionnel. Ce corps professionnel assurerait lui-même, par voie de conventions collectives entre organisations patronales et ouvrières et d'ententes entre groupements industriels, commerciaux et agricoles, la solution de tous les problèmes concernant la production ainsi que les rapports entre employeurs salariés. L'Etat serait dans ces conjonctures, maintenu à sa place véritable : il aurait pour rôle de tracer les directives générales, de contrôler les applications, d'assurer le respect de l'ordre public.

Est-il excessif de prétendre qu'ainsi le nécessaire progrès social pourrait se réaliser, dans la justice, c'est-à-dire sans qu'il soit porté atteinte à des intérêts légitimes et en sauvegardant toujours l'éminente dignité de la personne humaine ?

Maurice BOULADOUX.

L'ERREUR ESSENTIELLE

De différents côtés, il nous revient que les travailleurs marqueraient, depuis quelque temps, une véritable désaffection pour ce syndicalisme qui, en 1936, semblait l'objet d'un enthousiasme aussi brusque dans son écosion qu'ample dans ses manifestations. On cite des gestes de mauvaise humeur, des cotisations qui ne rentrent plus, des cartes mises au rancart, ou même déchirées.

Certes, tout cela ne touche guère les syndicalistes chrétiens, et la progression de leurs effectifs au cours des derniers mois prouve assez que l'affluence d'adhérents de 1936 n'a pas été suivie d'un reflux. Nos organisations sont même les bénéficiaires, dans une certaine mesure, de la désaffection dont les autres sont l'objet.

Mais voilà ce qui est inquiétant. Dans quelle mesure le syndicalisme chrétien recueille-t-il les déserters d'autres tendances ? Si la grande majorité de ces derniers rejoignent nos rangs, faut-il que nous nous réjouissons de constater un tel courant ? Mais, hélas ! les déserteurs en question qui, après avoir reçu de belles, trop belles promesses, n'ont accueilli que des déceptions, ne savent pas tous, ou ne veulent pas savoir, qu'il est pourtant un syndicalisme sain, indépendant et fort qui peut les recueillir et les défendre.

Et une grande partie va rejoindre la masse des isolés, poids lourd pour la classe ouvrière défendant ses droits.

Certes, certaines organisations ont commis bien des fautes et nous avons trop souvent eu ici l'occasion de les relever. Mais, selon le mot de Zirnheld, nous sommes « de la classe ouvrière » et le seul de

son bien domine toutes nos préoccupations.

Est-ce que pour les travailleurs, leur désaffection de tout mouvement syndical n'est pas, dans les circonstances actuelles, la pire des erreurs ?

Les lois sociales, même les plus anciennes, un niveau convenable des salaires, les assurances sociales elles-mêmes, tout cela est-il à l'abri de toutes atteintes ? Et nous ne parlons pas de réformes nouvelles à conquérir !

Le syndicalisme ne manque donc pas de tâches à assumer. Combien vite verrions-nous le progrès social rétrograder si les travailleurs, se trahissant eux-mêmes, délaissent cet outil des conquêtes passées, bouclier indispensable à leur conversation. De tout cela les syndiqués chrétiens sont persuadés et c'est le seul motif de leur fidélité à la C. F. T. C. dont l'attitude loyale et digne, la conduite droite et sûre les remplissent de fierté et d'une juste confiance.

Il est donc de leur devoir à son égard de tout faire pour rallier autour d'elle, par un vigoureux effort de propagande et d'action, les déserteurs du syndicalisme.

Mais, en outre, notre propagande n'est-elle pas la meilleure manière de combattre cette erreur essentielle des travailleurs qu'est l'abstention syndicale ? En faisant comprendre que la C. F. T. C. est ce syndicalisme indispensable, capable d'assurer la défense des légitimes intérêts de la classe ouvrière, sans provocations, mais sans défaillance, une fois de plus, c'est, dans les circonstances actuelles, la classe ouvrière tout entière... et la Paix sociale, qu'en définitive, nous servons.

Raoul DUCLOS.

Il faut que la mère puisse remplir chez elle sa mission familiale

Je me souviens d'un drame dramatique sinistre qui m'a douloureusement frappée lorsque j'en ai lu le récit. Trois petits enfants malades étaient morts dans leur lit, asphyxiés par les flammes d'un incendie.

Le papa travaillait, la maman aussi ouvrière dans une usine.

Le fait est là : les pauvres petits, malgré leur maladie, restaient seuls toute la journée.

A combien de dangers sont exposés les enfants laissés à eux-mêmes, lorsque la mère de famille n'est pas à son foyer.

Danger non seulement physique mais danger moral non moins grand, car rien ne remplace la formation morale reçue sur les genoux de la maman.

Il faut que la mère puisse remplir chez elle sa mission familiale.

« Au foyer, la mère travaille à accroître les richesses proprement humaines d'ordre corporel, spirituel, social ».

Elle est, dans les desseins providentiels, ouvrière du progrès humain.

L'allocation que demande la C. F. T. C. n'est pas contraire à la dignité de la femme.

Il est juste que la maman vive au milieu de ses petits pour les élever, les former et en faire des hommes ; c'est une question de justice de chercher à combler la différence, là où rentre à la maison un seul salaire, parce que la mère se consacre à sa mission familiale.

Pour nous montrer que nous sommes dans la bonne voie, voici déjà une liste de quelques réalisations.

Arbitrage Grimanielli avec effet rétroactif du 1^{er} décembre 1937 accordant une allocation spéciale de 200 francs dans les Porcelaines Céramiques du département de la Seine, à l'employée ou l'ouvrière dont l'épouse légitime reste au foyer.

Arbitrage Blondel, du 23 juin 1937, dans le conflit des Industries chimiques de la Marne, demandant dans le même cas une allocation mensuelle de 125 fr.

La Mutuelle Française du Man (Sarthe) alloue une indemnité

annuelle de 1.500 francs pour ceux de ses employés dont la femme reste au foyer.

— Surabritage M. Lachaze, à la demande de la C.F.T.C. accordant en plus des majorations de salaires une prime de 150 francs, par mois lorsque la femme reste au foyer.

— La Caisse Interprofessionnelle du Loiret a institué, depuis le 1^{er} janvier 1938, deux barèmes d'allocations familiales, suivant qu'il rentre au foyer un ou deux salariés « des parents ».

— Le Conseil municipal de la Madeleine-Lille accorde à l'employé dont la femme reste au foyer une allocation déterminée par le nombre d'enfants âgés de moins de 16 ans, majoré de une unité.

— La Caisse de Compensation des Allocations Familiales de Nice (A.-M.) a adopté depuis le 1^{er} janvier 1938 deux barèmes différents suivant qu'il rentre un ou deux salariés des parents au foyer.

— La Caisse de Compensation de la Chambre de Commerce des Alpes-Maritimes a également adopté un double barème.

— La Chambre de Commerce de Boulogne-sur-Mer réserve une indemnité de ménage : 1^{er} à tout agent marié à condition qu'il soit tout seul à subvenir aux frais du ménage ; 2^{es} aux veufs ou divorcés à condition d'avoir un ou deux enfants à charge.

En bien des cas, ces résultats sont dus aux demandes et suggestions de la C.F.T.C. et puisque celle-ci peut se faire, nous devons travailler pour transformer ces exceptions en une mesure générale, appliquée à tous les travailleurs.

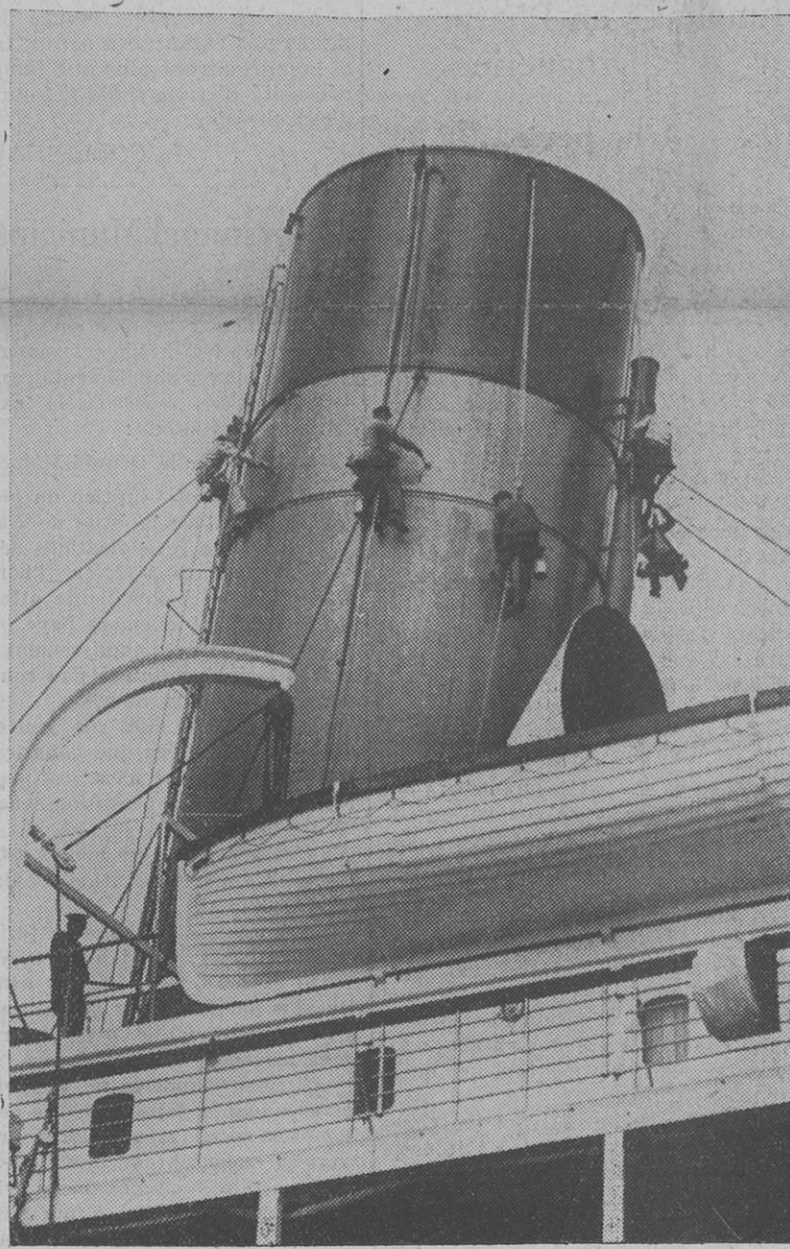
Continuons donc notre campagne, malgré les oppositions, pour l'allocation accordée au chef de famille dont la femme reste au foyer.

« Une idée juste acquiesce plus de force lorsqu'elle est combattue comme un organisme sain gagne une nouvelle vigueur en réagissant contre les microbes nocifs ».

Et ce sera une des gloires du syndicalisme chrétien d'avoir obtenu plus de justice dans la répartition des salaires.

MAG.

SCÈNE DE TRAVAIL



Des matelots sont occupés à repindre la cheminée d'un paquebot (Photo Courrier)

Une Délégation de la Fédération des Employés et Techniciens au Ministère du Travail

M. Paul Ramadier, ministre du Travail, a reçu une délégation de la Fédération Française des Syndicats Chrétiens, d'employés, techniciens et chefs de service, conduite par M. Marcel Poinboüf, Secrétaire Général.

Les Syndicats Chrétiens sont conscients du danger qui résulte tant de certaines intransigences patronales, visiblement mal fondées, que des campagnes de diffamation dont ne se font pas faute, pour le plus grand dommage des travailleurs, certains agitateurs extrémistes.

C'est pourquoi la délégation a entrepris le Ministère des difficultés rencontrées pour le renouvellement de plusieurs conventions collectives, particulièrement dans la Banque et dans la Métallurgie.

Elle l'a également entretenu de l'extension désirée des sentences arbitrales complémentaires de la convention collective de la Banque, de la transmission par les Inspecteurs du Travail des dossiers concernant les infractions relevées en matière d'extension légale des conventions, du contrôle des conventions, du contrôle des horaires et des récupérations par le moyen d'affiches apposées obligatoirement dans tous les locaux de travail, de la nécessité d'étendre aux employés des Professions Judiciaires le bénéfice de toutes les lois sociales.

Le Ministre a suivi avec une très vive attention ces différents exposés et a fourni, pour sa part, de très intéressantes indications.

× × ×

A propos de trains...

Certains lecteurs nous ont fait part de leur surprise en lisant la dernière « Voix des Travailleurs », l'article de notre camarade P. Herffray, notre rédacteur n'a jamais voulu contester la nécessité de la défense nationale, mais nul non plus ne peut contester que certains personnages en profitent.

La rédaction.

La Misère des Allocations familiales

Une mort brutale vient de ravir une mère à son foyer, à son grand foyer, sept enfants dont les plus jeunes, deux jumeaux, ont quinze mois, puis deux vieux parents.

On apprend de source sûre que cette mort est due à une méningite foudroyante, précédée d'une anémie agüe qui minait cette pauvre femme, pour laquelle le travail n'était certes pas un vain mot.

Il est douloureux de penser au sort de ces malheureux enfants qui perdent le bien le plus précieux de leur vie, leur mère ! Il faudrait ici retracer quelques belles pages de « Monde Ouvrier », pour exalter comme il convient toute la noblesse de la mère. Il n'est personne, à plus forte raison, ceux qui ont des enfants, de vieux parents, qui ne pensera sans pitié à la pénible épreuve qui vient de s'abattre sur ce foyer.

Mais il n'est pas moins pénible de constater que ce foyer est brisé en plein vingtième siècle, parce qu'une mère déjà anémiée par le travail n'avait ni l'alimentation ni les médicaments que son état exigeait.

Sans doute le père travaillait pour subvenir ou plutôt pour essayer de subvenir aux besoins de 11 personnes.

Or, il ne s'agit pas ici de critiquer seulement l'insuffisance du salaire, bien que celui-ci soit au-dessous du minimum vital, mais surtout l'insuffisance des allocations familiales, car si on répartit salaire et allocations par jour et par personne à nourrir, à véter, etc on obtient le résultat effarant d'une somme de 5 fr. 10 par jour et par personne à faire vivre.

Est-il nécessaire de tirer une conclusion ?

Les syndiqués chrétiens avertis l'auront déjà fait !

Il faut sans cesse et sans jamais se lasser — jusqu'à la victoire finale — couvrir par que salaires et allocations familiales, primes de la mère au foyer, permettent à la famille de vivre digne, forte et heureuse.

R. GLOTIN.

Haro ! sur le baudet

Evidemment, le pelé, le galeux d'où nous vient tout le mal, la cause de la vie chère, de la sous-production, c'est l'ouvrier, avec la semaine de 40 heures et ses hauts (!!!) salaires.

Pour M. Lacour-Gayet et les « économistes distingués » de l'école du libéralisme économique, il n'y a pas deux solutions, il n'y en a qu'une, augmenter la production en augmentant la durée du travail et réduire les salaires.

Tension internationale, course aux armements, tripotages financiers, évasions des capitaux, rien de tout cela ne compte. Les 40 h., les hauts (!!!) salaires, tout le mal est là : haro sur le baudet !

Et cependant, d'après notre simple bon sens de travailleurs qui ne connaissons en fait d'économie que celles que nous sommes bien obligés de faire pour vivre, se pose le problème suivant :

Existe-t-il un article de consommation courante que nous ne puissions, argent comptant, nous procurer facilement ? La réponse est simple : non.

Tous les travailleurs disposent-ils du pouvoir d'achat nécessaire pour se procurer tous ces articles de consommation courante ? Même réponse : non.

Dès lors, à quoi sert de multiplier encore la production, si parallèlement, on diminue les possibilités de consommation ?

Car enfin, qui dit production, dit bien aussi consommation, les produits ne sont pas faits pour constituer des stocks improductifs mais pour être consommés et reproduits.

Dans tous les domaines actuellement l'offre dépasse largement la demande, il faut 4 heures par jour à l'ouvrier, des usines de chaussures françaises pour satisfaire tous les besoins de notre population, deux heures 1/2 à l'ouvrier Allemand, 1/2 heure à l'ouvrier Tchèque-Slovaque des usines Bat'a. Et la même chose se reproduit pour le vêtement, la nourriture, etc.

La crise sévit en France ? Et croyez-vous que les autres pays soient épargnés ! Lisez les discours de MM H. Butler et Justin Godart à la 24^e session de la Conférence Inter-

Petit à Petit...

Dans « Le Cheminot de France » nos camarades publient le résultat des élections de délégués du personnel.

Réjouissons-nous avec eux de voir la C. F. T. C. conquérir, petit à petit, la confiance de la classe ouvrière.

Et à cela il se refuse. Qui donc pourra t'en blâmer ?

Travailler ! il ne demande pas mieux. On se plaint qu'il aurait perdu la belle conscience professionnelle qui faisait autrefois sa renommée universelle ! A qui la faute, sinon à ceux qui ont voulu le ravalier au rang de machine à produire ?

De cette répartition injuste des richesses, si sévèrement condamnée par Léon XIII, l'ouvrier n'est que la victime et ce sont les profiteurs qui, par une ironie cruelle demandent à augmenter encore cette injustice.

Non ! Messieurs les « économistes distingués », votre remède a déjà fait ses preuves, trop longtemps il a semé sur la classe ouvrière la misère et la mort, nous n'en voulons plus, cherchez autre chose.

Ou plutôt, non, ne cherchez pas, car vous êtes incapables de rien trouver de bon, tant que vous porterez des ceillères qui vous empêchent de voir où se trouve le vrai, qui se trouve seulement dans la Doctrine sociale chrétienne.

P. HUFRAÏ.

QUELQUES CHIFFRES

	C. G. T.		C. F. T. C.	
	élus	voix	élus	voix
A (éch. 1 à 4)	8	151	3	48
B (éch. 3 à 9)	24	1.065	7	673
C (éch. 9 à 11)	14	149	7	120
D (éch. 10 à 14)	6	42	3	66
	52	1.047	13	967

SOIT UN ELU POUR 27 VOIX EN FAVEUR DE LA C. G. T.
SOIT UN ELU POUR 69 VOIX EN FAVEUR DE LA C. F. T. C.

Ceci est un argument de fait en faveur de la R. P., qu'il faudra bien nous accorder un jour, si l'on veut en finir avec certains privilèges abusifs (Voyez les résultats en B).

Nous laissons aux Cheminots le soin de commenter les chiffres du tableau ci-dessus, assez révélateurs par eux-mêmes.

Une seule constatation, tirée de la comparaison du nombre des voix de chaque liste : la C. G. T. n'a qu'une bien faible majorité derrière elle.

Encore un petit effort et les Syndicats Chrétiens auront conquis de haute lutte le droit de représenter le personnel, A EGALITE AVEC LA C. G. T.

CONFIANCE !..

Un très grand danger menace actuellement le syndicalisme. Je ne veux pas parler de la guerre que beaucoup sentent rôder autour d'eux. Ce n'est pas non plus de la crise économique actuelle qui rend dérisoire nos augmentations de salaires obtenus dont il s'agit. Ne croyez pas que je désigne d'un doigt vengeur un patronat trop souvent incompréhensif et animé en partie de l'esprit de lutte de classe.

Il s'agit d'un ennemi qui ne batte pas à découvert. Non, il cherche plutôt, c'est sa nature, d'ailleurs, les coins d'ombre, les têtes à tête sans témoin. Rarement, il se montre.

Ne cherchez pas en dehors de nous, à l'extérieur, dans d'autres milieux sociaux. Il est au milieu de nous, il nous guette traitressement, il nous empêche de mener notre action professionnelle. S'il ne peut nous empêcher de travailler, il rend notre travail stérile, il amoindrit les résultats qu'on escomptait.

Ce n'est pas un mouchard, un vendu. Vous n'y êtes pas du tout. Souvent même il se loge en nous dans un coin de notre âme. Il sape notre volonté, il nous dégoûte de notre dévouement.

Cet ennemi, vous avez maintes fois deviné, c'est le DEFAITISME. Après de longs mois d'enthousiasme, après un an et demi de syndicalisme relativement facile, le manque de confiance a brusquement surgi d'où l'enthousiasme l'avait jeté.

Pourquoi ?

J'y vois deux raisons très importantes.

Tout d'abord, la croyance en une modification radicale de notre état possible en très peu de temps. Nous avons cru qu'il suffisait de vouloir, d'espérer et peut-être de rêver, pour que notre salaire nous permette de vivre pour que notre place devienne sûre.

Hélas, la réalité est autre. Elle se rit souvent des meilleures volontés. Brûler les étapes, sauter les barrières, renverser les murs, nous avons pensé le faire. Seulement, nous nous sommes cognés la tête contre les murs.

Alors, au lieu de constater notre erreur, nous avons dit lassés qu'il n'y avait rien à faire. La résignation nous a envahis.

Il s'agit donc de nous secouer. Ouvrons bien grand les yeux. Nous comprendrions que le syndicat a besoin de nos efforts à tous pour apporter à notre vie une amélioration sensible. Depuis qu'il existe en France, n'y a-t-il pas quelque chose de changé dans notre situation ? Ne sommes-nous pas mieux protégés que nos aînés ? Les Assurances sociales, les Allocations familiales, les conventions collectives, les congés payés, la loi sur les accidents du travail m-ils ont obtenus, n'importe quel mois en quelques années... ? Il a fallu souvent un temps très long. Ne désespérons donc pas. Le syndicalisme est là. Réfléchissons, ne nous laissons pas aller.

Notre syndicat ne sera fort, ne nous défendra effectivement et ne battra la cité professionnelle que dans la mesure où il tiendra, ou il sera permanent, ou il agira malgré tous les obstacles.

Nous avons entrepris une œuvre de longue haleine. Ne nous désolons pas si les résultats ne sont pas immédiats.

Enfin le défaitisme est la conséquence de notre manque d'éducation syndicale. Beaucoup d'entre nous ne sont syndiqués que depuis deux ans. Ils n'ont pas connu la difficulté du travail syndical avant 1936. Et pourtant, quel cran, quelle volonté, quelle réserve d'enthousiasme n'a-t-il pas fallu à tous ceux qui n'ont pas jailli, qui n'ont pas lâché. Ils ont tenu à des moments où les effectifs se désagrégeaient et où les revendications étaient trop souvent impossibles.

Ces camarades ont tenu parce qu'ils savaient que le syndicalisme ne pouvait pas reconstruire si vite sur les ruines accumulées d'un siècle de libéralisme économique. Ils savaient que l'état de dépendance et d'instabilité qui est le sort de la classe ouvrière ne pouvait s'améliorer que, grâce à un travail prudent, long, difficile.

Soignons dignes de ceux-là en nous formant, en cherchant le pourquoi de ce qui nous entoure, en nous instruisant afin de mieux nous défendre. Fréquentons les cercles d'études syndicales, les bibliothèques syndicales. Retrempions-nous dans l'atmosphère vigoureuse et enthousiaste de nos écoles normales ouvrières.

Le défaitisme doit à jamais s'écarteler de nous. Il nous faut aller toujours plus loin, il nous faut toujours viser plus haut. Et n'oublions pas que c'est au moment où l'on croit piétiner le plus, que la progression est la plus rapide.

Guy THOREL
Union Départementale du Morbihan

DANS NOS FAMILLES

NAISSANCES

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de :
 Louise, fille de notre camarade Rabillier Florentine des Hospitaliers de la Roche-sur-Yon.
 Raymond, fils de François Le Brech, conseiller de la Métallurgie de Saint-Nazaire.
 Germaine, fille de Auguste Jagu conseiller du même syndicat, section de Missillac.
 Nos félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux pour les bébés.

MARIAGES

Nous apprenons avec plaisir le mariage de :
 Guy Pressensé, fils du président d'honneur du syndicat des Employés de Nantes.
 André Jégo, du syndicat des cheminots de Nantes P.-O., section de Chantenay avec Mlle Delphine Méron du syndicat de l'Aiguille de Nantes.
 Mlle Jeanne Mauzé, du syndicat des cuirs et peaux de Niort avec M. Yves Pavard.
 Mlle Cécile Eouin, du syndicat des cuirs et peaux de Niort avec M. Jean Blanchard, du syndicat des employés de Niort.
 Le 6 juin a été célébré le mariage de notre excellent ami et camarade René Grelet avec Mlle Girard L'Union Locale de Poitiers est heureux d'offrir aux jeunes époux ses vœux de bonheur.

Valentine Vaudé, des Hospitaliers de La Roche-sur-Yon, avec Joseph Guédon, de Pouzauges.
 Pascaline Le Brazidec, de la section de la Grimaudière avec Jean Bouhier.
 Raymond Marionneau avec Joseph Lepout, de la même section.
 Angèle Calteau, de la section de l'Hôpital des Sables d'Olonne avec Paul Augéseau, mécanicien à la Roche-sur-Yon.

Valentine Roblin, avec Léon Guinet, même section.
 Billon André, conseiller du syndicat de la Métallurgie de Saint-Nazaire, avec Mlle Renée Pied.
 Jacques Jean, conseiller du même syndicat avec Mlle Lucienne Cornal.

Nos meilleurs vœux aux jeunes époux.

DECES

Nous avons la douleur d'apprendre le décès de :
 Madame Bras, épouse de notre camarade Bras du syndicat du personnel municipal de Nantes.
 M. Mirande, père de Mademoiselle Marcelle Mirande, membre de notre Conseil de l'habillement de Nantes.
 Joseph Chotard, du syndicat des Ouvriers de la Métallurgie de Nantes.
 Monsieur Gabard, père de la présidente du syndicat des Jouets de Nantes.
 M. Mirande, père et grand-père de Mmes Boisselier, du syndicat des Employés de Nantes.
 Mlle Geneviève Guillon, fille de notre camarade François Guillon, du syndicat du gaz de Nantes.
 Augustine Favreau des Hospitaliers de l'Hôpital de la Roche-sur-Yon.

L'Union Locale de Poitiers offre ses bien sincères condoléances à notre camarade Mlle Courtieu pour le décès de son grand-père ; à notre ami Paul Bastière pour le décès de son père et notre camarade Marcel Fournier, pour la perte de son père ;
 Mme David du syndicat des cuirs et peaux de Niort.
 Madame Thoby, épouse de notre camarade Thoby Joseph du syndicat de la Métallurgie de Saint-Nazaire, section de la Chapelle-des-Marais.

Michel, fils de notre camarade Billy, du même syndicat.
 A nos amis éprouvés, ainsi qu'à leurs familles, nous offrons nos vives et chrétiennes condoléances.

Comité des Loisirs

SYNDIQUES !
 LE 4 SEPTEMBRE
 GRANDE PROMENADE
 FAMILIALE
 à QUIHEIX
 par bateau spécial
 Départ de Nantes vers 9 h.
 Jeux - Concert - Attractions
 Concours de photographies
 Les cartes seront en vente à partir du 8 août
 Retenez cette date :
 4 SEPTEMBRE 1938

Ouvrières de la Nouveauté

Au cours de son assemblée générale, le 16 juillet 1938, le Syndicat des Ouvrières de la Nouveauté s'est vu dans l'obligation de modifier les statuts de la caisse de chômage.
 L'indemnité qui était de 5 frs par jour, pour 30 jours dans l'espace de 6 mois, sera de 5 frs par jour pour 30 jours dans un an.
 Cette mesure a été prise par suite de la morte-saison beaucoup plus forte et les ouvrières en chômage de plus en plus nombreuses.
 Il faut espérer que cette situation ne se prolongera pas et que plus tard les anciens statuts pourront être repris.

Permanences

Le Conseil syndical prévient ses adhérents que la permanence du jeudi est supprimée pendant le mois d'août. Elle reprendra le jeudi 1^{er} septembre, à 19 heures.

Union Départementale de la Loire-Inférieure
 NANTES

La Fête du Travail

Convoqués pour la messe de 8 heures à la Cathédrale, les adhérents des Syndicats Chrétiens avaient répondu très nombreux à l'appel.

La Maîtrise de la Cathédrale, sous la direction de M. l'Abbé Bessier, prêtait son concours en donnant de très beaux chœurs de son répertoire.

S. Exc. Mgr Villepelet a pris la parole après l'Evangile.
 Après avoir affirmé que sa présence était un témoignage de son estime et de sa bienveillance pour les Syndicats Chrétiens, et honoraire le travail, ce qu'il y a de plus noble au monde, il a parlé de ce travail qui est une nécessité, un devoir et aussi une croix.

S. Ex. termine en conjurant les travailleurs de prendre conscience de leur dignité et de faire leur ouvrage en union avec le Christ, le fils du charpentier. Si la fête des travailleurs chrétiens est en ce jour de l'Ascension, c'est que la prière est une ascension de l'âme vers Dieu que chacun doit réaliser par son travail de chaque jour.

LE MEETING A ST-STANISLAS

Dans une salle ornée de banderoles de petits guidons rouge et blanc, aux couleurs de la C.F.T.C., et jaune et blanc aux couleurs papales, devant une scène superbement décorée de plantes vertes, avec au fond un drapeau tricolore et un écusson de la C.F.T.C., une assistance très nombreuse remplissait la salle Saint-Stanislas.
 M. Glotin ouvre la séance en saluant les notabilités présentes.
 Puis, entrecoupés par des chants syndicalistes et des chœurs parlés ouvriers, MM. Lemarchand, président de la L.O.C., Lucien Herfray, de la J.O.C., Mlle Paulette Angibaud, au nom de la J.O.C.F., Maurice Chaigneau, secrétaire des Cheminots de Nantes, Emile Garnier, président de l'Union Régionale de Basse-Normandie, prennent la parole.
 Ils parlent tous du travail au point de vue de la famille, de la nécessité du salaire permettant à celle-ci de vivre, de la belle nécessité de prendre le Christ ouvrier comme modèle.

M. Lemarchand montre que la L.O.C. s'efforce de préparer les familles à l'ordre social chrétien, que la L.O.C. veut aider les foyers ouvriers, sans oublier ni les chômeurs ni les mères éloignées du foyer familial.
 M. Lucien Herfray rappelle la réunion du Parc des Princes l'an dernier, la procession des chefs d'œuvre, symbolisant la construction de la cité nouvelle, cité du travail édifiée sur la justice et la charité.

Maurice Chaigneau parle de la liberté syndicale. « C'est la liberté qui opprime et la loi qui libère ».
 Il y a un demi siècle que la loi a reconnu le droit syndical. Il semblerait qu'il n'y a plus lieu de le défendre. Mais, qui sait si un homme ou une classe ne va pas surgir pour brider ce droit syndical ?
 Liberté veut dire possibilité de choix, d'adhésion à un groupement Or, souvent, des manœuvres empêchent cette liberté syndicale.

Bâtiment

Notre syndicat, a tenu sa réunion générale le mardi 7 Juin, en présence de son Président Fédéral, André Glorieux.
 Notre camarade Biron, trésorier du syndicat, nous donna le compte-rendu détaillé de notre caisse, qui sur tous les points, est très satisfaisant. Il rappela tout spécialement notre caisse de résistance en cas de grève, car, pour y avoir droit, il faut être à jour au moins trimestriellement.
 Notre secrétaire Joffreau, nous donna lecture de plusieurs circulaires, concernant la caisse familiale, les assurances sociales, la caisse de chômage, et enfin l'office de placement. Pour nos camarades sans travail, un nouveau contrôle est établi à partir de ce jour à nos permanences.
 Bénézet fit un exposé sur notre journal fédéral *Bâtiment et Bois*, étant délégué par le bureau fédéral pour la diffusion de ce journal. Puis il donna quelques explications et conseils au sujet des congés payés.
 André Glorieux remercia les camarades, d'être venus assez nombreux à cette réunion, et nous fit part du désir qu'il avait eu, de venir s'entretenir quelques instants avec les camarades du bâtiment de Nantes, un des plus forts syndicats de la Fédération, puis il nous parla de l'organisation de notre Fédération, et surtout des services d'entraide qui existent dans le Nord. (car il est secrétaire permanent de la région Roubaix-Tourcoing), tels que : services de documentation, placement, conseils juridiques, Habitations à bon marché, coopératives, achats en commun, etc. Il nous parla de l'esprit syndical tel que le conçoivent nos camarades du nord la solidarité n'étant pas un vain mot pour eux. Dans cette région les cotisations sont à 8 frs et sous peu seront portées à 10 frs par mois. Il nous donna ensuite quelques détails sur les conflits du nord notamment celui du textile, qui dura plus de 6 mois, et qui tout de même vient de se terminer, après plusieurs pourparlers engagés entre les deux organisations ouvrières C.F.T.C. et C.G.T., et l'organisa-

tion patronale.
 A l'issue de cette réunion, un ordre du jour fut voté à l'unanimité et l'on se sépara, après avoir fait une quête au profit de notre caisse du soldat.
 BENEZET.

P. S. — Le bureau rappelle à tous les camarades qui ne seraient pas à jour de leurs cotisations, de venir le plus tôt possible aux permanences, retirer leur nouvelle carte.
 Un camarade du bureau ou du conseil sera constamment présent à nos permanences, pour donner tous renseignements utiles aux camarades, congés payés, loisirs, cartes de chemin de fer pour congés

Le conseil de la Bibliothèque informe les lecteurs que toutes les permanences du mois d'août sont supprimées. Les lecteurs sont autorisés à prendre davantage de volumes sans supplément de cotisation.
 La Secrétaire.

Où passer nos VACANCES ?
 A la Mi-Cotière
 Maison de repos ouverte toute l'année
 à OUDON (Loire-Inférieure)

Employés
 Extraits de l'activité syndicale

Réunion du Conseil Syndical le 2^e vendredi de chaque mois. Envoi de délégués au Congrès U.R. à St-Nazaire, aux Congrès fédéral et confédéral, à Paris et à la Session d'Etudes de Bierville.
 La 2^e Assemblée générale de 1938 a eu lieu le 26 juin avec causerie très appréciée du camarade Herfray, du Syndicat des Cheminots.
 Convention collective signée avec la Caisse Départementale des Assurans-

Pourquoi d'ailleurs refuser aux Syndicats Chrétiens la discussion des contrats collectifs, si ce n'est que les adversaires nous craignent ?
 La C. G. T., toute puissante, veut avoir seule le droit de s'occuper des travailleurs. Mais la classe ouvrière du pays ne se réclame pas toute entière des mêmes tendances sociales et de la même philosophie. On ne peut concilier les inconciliables. Nous sommes une minorité, c'est certain, mais une minorité qui a confiance dans la justice et ne se laissera pas mettre sous le joug.
 L'orateur s'éleva contre les embusqués sur le terrain social, qui ne veulent adhérer à aucun groupement, mais profiter d'augmentations et d'avantages pour lesquels ils n'ont rien fait.
 Il termine en conjurant chaque syndiqué chrétien de trouver un nouvel adhérent.
 M. Garnier réfute les formules de la lutte des classes et celles des pays totalitaires. Ce qui importe, dit-il, c'est de donner la primauté à la personne, de faire aboutir les idées du christianisme, de rendre à l'ouvrier sa place comme être dont l'âme immortelle respicndit dans tout l'univers.
 La civilisation industrielle n'a pas accordé de personnalité au travailleur. Dans l'ordre nouveau, nous devons tous nous garder de cette faute. Il faut respecter, chez le travailleur, la liberté de choix du métier, la liberté d'exercice de ce métier, la liberté de son choix syndical. Il faut avoir la notion du respect du salaire, salaire vital conspu par le patronat. On doit au travailleur le respect dans sa sécurité et dans sa santé, dans sa moralité, dans son logement. L'ouvrier a droit également à l'allocation familiale raisonnable comme au respect des droits de sa femme, mère au foyer.
 La tâche est rude et immense. Si le travailleur est arrivé à sa majorité, il lui faut un collaborateur sur le plan du travail, sur l'organisation professionnelle ; mais il faut aussi une pénétration dans les âmes des patrons, des gouvernants, des travailleurs eux-mêmes, qu'on ne retrouvera que sur le terrain du Christ.

Pourquoi d'ailleurs refuser aux Syndicats Chrétiens la discussion des contrats collectifs, si ce n'est que les adversaires nous craignent ?
 La C. G. T., toute puissante, veut avoir seule le droit de s'occuper des travailleurs. Mais la classe ouvrière du pays ne se réclame pas toute entière des mêmes tendances sociales et de la même philosophie. On ne peut concilier les inconciliables. Nous sommes une minorité, c'est certain, mais une minorité qui a confiance dans la justice et ne se laissera pas mettre sous le joug.
 L'orateur s'éleva contre les embusqués sur le terrain social, qui ne veulent adhérer à aucun groupement, mais profiter d'augmentations et d'avantages pour lesquels ils n'ont rien fait.
 Il termine en conjurant chaque syndiqué chrétien de trouver un nouvel adhérent.
 M. Garnier réfute les formules de la lutte des classes et celles des pays totalitaires. Ce qui importe, dit-il, c'est de donner la primauté à la personne, de faire aboutir les idées du christianisme, de rendre à l'ouvrier sa place comme être dont l'âme immortelle respicndit dans tout l'univers.
 La civilisation industrielle n'a pas accordé de personnalité au travailleur. Dans l'ordre nouveau, nous devons tous nous garder de cette faute. Il faut respecter, chez le travailleur, la liberté de choix du métier, la liberté d'exercice de ce métier, la liberté de son choix syndical. Il faut avoir la notion du respect du salaire, salaire vital conspu par le patronat. On doit au travailleur le respect dans sa sécurité et dans sa santé, dans sa moralité, dans son logement. L'ouvrier a droit également à l'allocation familiale raisonnable comme au respect des droits de sa femme, mère au foyer.
 La tâche est rude et immense. Si le travailleur est arrivé à sa majorité, il lui faut un collaborateur sur le plan du travail, sur l'organisation professionnelle ; mais il faut aussi une pénétration dans les âmes des patrons, des gouvernants, des travailleurs eux-mêmes, qu'on ne retrouvera que sur le terrain du Christ.

Pourquoi d'ailleurs refuser aux Syndicats Chrétiens la discussion des contrats collectifs, si ce n'est que les adversaires nous craignent ?
 La C. G. T., toute puissante, veut avoir seule le droit de s'occuper des travailleurs. Mais la classe ouvrière du pays ne se réclame pas toute entière des mêmes tendances sociales et de la même philosophie. On ne peut concilier les inconciliables. Nous sommes une minorité, c'est certain, mais une minorité qui a confiance dans la justice et ne se laissera pas mettre sous le joug.
 L'orateur s'éleva contre les embusqués sur le terrain social, qui ne veulent adhérer à aucun groupement, mais profiter d'augmentations et d'avantages pour lesquels ils n'ont rien fait.
 Il termine en conjurant chaque syndiqué chrétien de trouver un nouvel adhérent.
 M. Garnier réfute les formules de la lutte des classes et celles des pays totalitaires. Ce qui importe, dit-il, c'est de donner la primauté à la personne, de faire aboutir les idées du christianisme, de rendre à l'ouvrier sa place comme être dont l'âme immortelle respicndit dans tout l'univers.
 La civilisation industrielle n'a pas accordé de personnalité au travailleur. Dans l'ordre nouveau, nous devons tous nous garder de cette faute. Il faut respecter, chez le travailleur, la liberté de choix du métier, la liberté d'exercice de ce métier, la liberté de son choix syndical. Il faut avoir la notion du respect du salaire, salaire vital conspu par le patronat. On doit au travailleur le respect dans sa sécurité et dans sa santé, dans sa moralité, dans son logement. L'ouvrier a droit également à l'allocation familiale raisonnable comme au respect des droits de sa femme, mère au foyer.
 La tâche est rude et immense. Si le travailleur est arrivé à sa majorité, il lui faut un collaborateur sur le plan du travail, sur l'organisation professionnelle ; mais il faut aussi une pénétration dans les âmes des patrons, des gouvernants, des travailleurs eux-mêmes, qu'on ne retrouvera que sur le terrain du Christ.

Pourquoi d'ailleurs refuser aux Syndicats Chrétiens la discussion des contrats collectifs, si ce n'est que les adversaires nous craignent ?
 La C. G. T., toute puissante, veut avoir seule le droit de s'occuper des travailleurs. Mais la classe ouvrière du pays ne se réclame pas toute entière des mêmes tendances sociales et de la même philosophie. On ne peut concilier les inconciliables. Nous sommes une minorité, c'est certain, mais une minorité qui a confiance dans la justice et ne se laissera pas mettre sous le joug.
 L'orateur s'éleva contre les embusqués sur le terrain social, qui ne veulent adhérer à aucun groupement, mais profiter d'augmentations et d'avantages pour lesquels ils n'ont rien fait.
 Il termine en conjurant chaque syndiqué chrétien de trouver un nouvel adhérent.
 M. Garnier réfute les formules de la lutte des classes et celles des pays totalitaires. Ce qui importe, dit-il, c'est de donner la primauté à la personne, de faire aboutir les idées du christianisme, de rendre à l'ouvrier sa place comme être dont l'âme immortelle respicndit dans tout l'univers.
 La civilisation industrielle n'a pas accordé de personnalité au travailleur. Dans l'ordre nouveau, nous devons tous nous garder de cette faute. Il faut respecter, chez le travailleur, la liberté de choix du métier, la liberté d'exercice de ce métier, la liberté de son choix syndical. Il faut avoir la notion du respect du salaire, salaire vital conspu par le patronat. On doit au travailleur le respect dans sa sécurité et dans sa santé, dans sa moralité, dans son logement. L'ouvrier a droit également à l'allocation familiale raisonnable comme au respect des droits de sa femme, mère au foyer.
 La tâche est rude et immense. Si le travailleur est arrivé à sa majorité, il lui faut un collaborateur sur le plan du travail, sur l'organisation professionnelle ; mais il faut aussi une pénétration dans les âmes des patrons, des gouvernants, des travailleurs eux-mêmes, qu'on ne retrouvera que sur le terrain du Christ.

Pourquoi d'ailleurs refuser aux Syndicats Chrétiens la discussion des contrats collectifs, si ce n'est que les adversaires nous craignent ?
 La C. G. T., toute puissante, veut avoir seule le droit de s'occuper des travailleurs. Mais la classe ouvrière du pays ne se réclame pas toute entière des mêmes tendances sociales et de la même philosophie. On ne peut concilier les inconciliables. Nous sommes une minorité, c'est certain, mais une minorité qui a confiance dans la justice et ne se laissera pas mettre sous le joug.
 L'orateur s'éleva contre les embusqués sur le terrain social, qui ne veulent adhérer à aucun groupement, mais profiter d'augmentations et d'avantages pour lesquels ils n'ont rien fait.
 Il termine en conjurant chaque syndiqué chrétien de trouver un nouvel adhérent.
 M. Garnier réfute les formules de la lutte des classes et celles des pays totalitaires. Ce qui importe, dit-il, c'est de donner la primauté à la personne, de faire aboutir les idées du christianisme, de rendre à l'ouvrier sa place comme être dont l'âme immortelle respicndit dans tout l'univers.
 La civilisation industrielle n'a pas accordé de personnalité au travailleur. Dans l'ordre nouveau, nous devons tous nous garder de cette faute. Il faut respecter, chez le travailleur, la liberté de choix du métier, la liberté d'exercice de ce métier, la liberté de son choix syndical. Il faut avoir la notion du respect du salaire, salaire vital conspu par le patronat. On doit au travailleur le respect dans sa sécurité et dans sa santé, dans sa moralité, dans son logement. L'ouvrier a droit également à l'allocation familiale raisonnable comme au respect des droits de sa femme, mère au foyer.
 La tâche est rude et immense. Si le travailleur est arrivé à sa majorité, il lui faut un collaborateur sur le plan du travail, sur l'organisation professionnelle ; mais il faut aussi une pénétration dans les âmes des patrons, des gouvernants, des travailleurs eux-mêmes, qu'on ne retrouvera que sur le terrain du Christ.

Pourquoi d'ailleurs refuser aux Syndicats Chrétiens la discussion des contrats collectifs, si ce n'est que les adversaires nous craignent ?
 La C. G. T., toute puissante, veut avoir seule le droit de s'occuper des travailleurs. Mais la classe ouvrière du pays ne se réclame pas toute entière des mêmes tendances sociales et de la même philosophie. On ne peut concilier les inconciliables. Nous sommes une minorité, c'est certain, mais une minorité qui a confiance dans la justice et ne se laissera pas mettre sous le joug.
 L'orateur s'éleva contre les embusqués sur le terrain social, qui ne veulent adhérer à aucun groupement, mais profiter d'augmentations et d'avantages pour lesquels ils n'ont rien fait.
 Il termine en conjurant chaque syndiqué chrétien de trouver un nouvel adhérent.
 M. Garnier réfute les formules de la lutte des classes et celles des pays totalitaires. Ce qui importe, dit-il, c'est de donner la primauté à la personne, de faire aboutir les idées du christianisme, de rendre à l'ouvrier sa place comme être dont l'âme immortelle respicndit dans tout l'univers.
 La civilisation industrielle n'a pas accordé de personnalité au travailleur. Dans l'ordre nouveau, nous devons tous nous garder de cette faute. Il faut respecter, chez le travailleur, la liberté de choix du métier, la liberté d'exercice de ce métier, la liberté de son choix syndical. Il faut avoir la notion du respect du salaire, salaire vital conspu par le patronat. On doit au travailleur le respect dans sa sécurité et dans sa santé, dans sa moralité, dans son logement. L'ouvrier a droit également à l'allocation familiale raisonnable comme au respect des droits de sa femme, mère au foyer.
 La tâche est rude et immense. Si le travailleur est arrivé à sa majorité, il lui faut un collaborateur sur le plan du travail, sur l'organisation professionnelle ; mais il faut aussi une pénétration dans les âmes des patrons, des gouvernants, des travailleurs eux-mêmes, qu'on ne retrouvera que sur le terrain du Christ.

Pourquoi d'ailleurs refuser aux Syndicats Chrétiens la discussion des contrats collectifs, si ce n'est que les adversaires nous craignent ?
 La C. G. T., toute puissante, veut avoir seule le droit de s'occuper des travailleurs. Mais la classe ouvrière du pays ne se réclame pas toute entière des mêmes tendances sociales et de la même philosophie. On ne peut concilier les inconciliables. Nous sommes une minorité, c'est certain, mais une minorité qui a confiance dans la justice et ne se laissera pas mettre sous le joug.
 L'orateur s'éleva contre les embusqués sur le terrain social, qui ne veulent adhérer à aucun groupement, mais profiter d'augmentations et d'avantages pour lesquels ils n'ont rien fait.
 Il termine en conjurant chaque syndiqué chrétien de trouver un nouvel adhérent.
 M. Garnier réfute les formules de la lutte des classes et celles des pays totalitaires. Ce qui importe, dit-il, c'est de donner la primauté à la personne, de faire aboutir les idées du christianisme, de rendre à l'ouvrier sa place comme être dont l'âme immortelle respicndit dans tout l'univers.
 La civilisation industrielle n'a pas accordé de personnalité au travailleur. Dans l'ordre nouveau, nous devons tous nous garder de cette faute. Il faut respecter, chez le travailleur, la liberté de choix du métier, la liberté d'exercice de ce métier, la liberté de son choix syndical. Il faut avoir la notion du respect du salaire, salaire vital conspu par le patronat. On doit au travailleur le respect dans sa sécurité et dans sa santé, dans sa moralité, dans son logement. L'ouvrier a droit également à l'allocation familiale raisonnable comme au respect des droits de sa femme, mère au foyer.
 La tâche est rude et immense. Si le travailleur est arrivé à sa majorité, il lui faut un collaborateur sur le plan du travail, sur l'organisation professionnelle ; mais il faut aussi une pénétration dans les âmes des patrons, des gouvernants, des travailleurs eux-mêmes, qu'on ne retrouvera que sur le terrain du Christ.

Pourquoi d'ailleurs refuser aux Syndicats Chrétiens la discussion des contrats collectifs, si ce n'est que les adversaires nous craignent ?
 La C. G. T., toute puissante, veut avoir seule le droit de s'occuper des travailleurs. Mais la classe ouvrière du pays ne se réclame pas toute entière des mêmes tendances sociales et de la même philosophie. On ne peut concilier les inconciliables. Nous sommes une minorité, c'est certain, mais une minorité qui a confiance dans la justice et ne se laissera pas mettre sous le joug.
 L'orateur s'éleva contre les embusqués sur le terrain social, qui ne veulent adhérer à aucun groupement, mais profiter d'augmentations et d'avantages pour lesquels ils n'ont rien fait.
 Il termine en conjurant chaque syndiqué chrétien de trouver un nouvel adhérent.
 M. Garnier réfute les formules de la lutte des classes et celles des pays totalitaires. Ce qui importe, dit-il, c'est de donner la primauté à la personne, de faire aboutir les idées du christianisme, de rendre à l'ouvrier sa place comme être dont l'âme immortelle respicndit dans tout l'univers.
 La civilisation industrielle n'a pas accordé de personnalité au travailleur. Dans l'ordre nouveau, nous devons tous nous garder de cette faute. Il faut respecter, chez le travailleur, la liberté de choix du métier, la liberté d'exercice de ce métier, la liberté de son choix syndical. Il faut avoir la notion du respect du salaire, salaire vital conspu par le patronat. On doit au travailleur le respect dans sa sécurité et dans sa santé, dans sa moralité, dans son logement. L'ouvrier a droit également à l'allocation familiale raisonnable comme au respect des droits de sa femme, mère au foyer.
 La tâche est rude et immense. Si le travailleur est arrivé à sa majorité, il lui faut un collaborateur sur le plan du travail, sur l'organisation professionnelle ; mais il faut aussi une pénétration dans les âmes des patrons, des gouvernants, des travailleurs eux-mêmes, qu'on ne retrouvera que sur le terrain du Christ.

Pourquoi d'ailleurs refuser aux Syndicats Chrétiens la discussion des contrats collectifs, si ce n'est que les adversaires nous craignent ?
 La C. G. T., toute puissante, veut avoir seule le droit de s'occuper des travailleurs. Mais la classe ouvrière du pays ne se réclame pas toute entière des mêmes tendances sociales et de la même philosophie. On ne peut concilier les inconciliables. Nous sommes une minorité, c'est certain, mais une minorité qui a confiance dans la justice et ne se laissera pas mettre sous le joug.
 L'orateur s'éleva contre les embusqués sur le terrain social, qui ne veulent adhérer à aucun groupement, mais profiter d'augmentations et d'avantages pour lesquels ils n'ont rien fait.
 Il termine en conjurant chaque syndiqué chrétien de trouver un nouvel adhérent.
 M. Garnier réfute les formules de la lutte des classes et celles des pays totalitaires. Ce qui importe, dit-il, c'est de donner la primauté à la personne, de faire aboutir les idées du christianisme, de rendre à l'ouvrier sa place comme être dont l'âme immortelle respicndit dans tout l'univers.
 La civilisation industrielle n'a pas accordé de personnalité au travailleur. Dans l'ordre nouveau, nous devons tous nous garder de cette faute. Il faut respecter, chez le travailleur, la liberté de choix du métier, la liberté d'exercice de ce métier, la liberté de son choix syndical. Il faut avoir la notion du respect du salaire, salaire vital conspu par le patronat. On doit au travailleur le respect dans sa sécurité et dans sa santé, dans sa moralité, dans son logement. L'ouvrier a droit également à l'allocation familiale raisonnable comme au respect des droits de sa femme, mère au foyer.
 La tâche est rude et immense. Si le travailleur est arrivé à sa majorité, il lui faut un collaborateur sur le plan du travail, sur l'organisation professionnelle ; mais il faut aussi une pénétration dans les âmes des patrons, des gouvernants, des travailleurs eux-mêmes, qu'on ne retrouvera que sur le terrain du Christ.

Pourquoi d'ailleurs refuser aux Syndicats Chrétiens la discussion des contrats collectifs, si ce n'est que les adversaires nous craignent ?
 La C. G. T., toute puissante, veut avoir seule le droit de s'occuper des travailleurs. Mais la classe ouvrière du pays ne se réclame pas toute entière des mêmes tendances sociales et de la même philosophie. On ne peut concilier les inconciliables. Nous sommes une minorité, c'est certain, mais une minorité qui a confiance dans la justice et ne se laissera pas mettre sous le joug.
 L'orateur s'éleva contre les embusqués sur le terrain social, qui ne veulent adhérer à aucun groupement, mais profiter d'augmentations et d'avantages pour lesquels ils n'ont rien fait.
 Il termine en conjurant chaque syndiqué chrétien de trouver un nouvel adhérent.
 M. Garnier réfute les formules de la lutte des classes et celles des pays totalitaires. Ce qui importe, dit-il, c'est de donner la primauté à la personne, de faire aboutir les idées du christianisme, de rendre à l'ouvrier sa place comme être dont l'âme immortelle respicndit dans tout l'univers.
 La civilisation industrielle n'a pas accordé de personnalité au travailleur. Dans l'ordre nouveau, nous devons tous nous garder de cette faute. Il faut respecter, chez le travailleur, la liberté de choix du métier, la liberté d'exercice de ce métier, la liberté de son choix syndical. Il faut avoir la notion du respect du salaire, salaire vital conspu par le patronat. On doit au travailleur le respect dans sa sécurité et dans sa santé, dans sa moralité, dans son logement. L'ouvrier a droit également à l'allocation familiale raisonnable comme au respect des droits de sa femme, mère au foyer.
 La tâche est rude et immense. Si le travailleur est arrivé à sa majorité, il lui faut un collaborateur sur le plan du travail, sur l'organisation professionnelle ; mais il faut aussi une pénétration dans les âmes des patrons, des gouvernants, des travailleurs eux-mêmes, qu'on ne retrouvera que sur le terrain du Christ.

Pourquoi d'ailleurs refuser aux Syndicats Chrétiens la discussion des contrats collectifs, si ce n'est que les adversaires nous craignent ?
 La C. G. T., toute puissante, veut avoir seule le droit de s'occuper des travailleurs. Mais la classe ouvrière du pays ne se réclame pas toute entière des mêmes tendances sociales et de la même philosophie. On ne peut concilier les inconciliables. Nous sommes une minorité, c'est certain, mais une minorité qui a confiance dans la justice et ne se laissera pas mettre sous le joug.
 L'orateur s'éleva contre les embusqués sur le terrain social, qui ne veulent adhérer à aucun groupement, mais profiter d'augmentations et d'avantages pour lesquels ils n'ont rien fait.
 Il termine en conjurant chaque syndiqué chrétien de trouver un nouvel adhérent.
 M. Garnier réfute les formules de la lutte des classes et celles des pays totalitaires. Ce qui importe, dit-il, c'est de donner la primauté à la personne, de faire aboutir les idées du christianisme, de rendre à l'ouvrier sa place comme être dont l'âme immortelle respicndit dans tout l'univers.
 La civilisation industrielle n'a pas accordé de personnalité au travailleur. Dans l'ordre nouveau, nous devons tous nous garder de cette faute. Il faut respecter, chez le travailleur, la liberté de choix du métier, la liberté d'exercice de ce métier, la liberté de son choix syndical. Il faut avoir la notion du respect du salaire, salaire vital conspu par le patronat. On doit au travailleur le respect dans sa sécurité et dans sa santé, dans sa moralité, dans son logement. L'ouvrier a droit également à l'allocation familiale raisonnable comme au respect des droits de sa femme, mère au foyer.
 La tâche est rude et immense. Si le travailleur est arrivé à sa majorité, il lui faut un collaborateur sur le plan du travail, sur l'organisation professionnelle ; mais il faut aussi une pénétration dans les âmes des patrons, des gouvernants, des travailleurs eux-mêmes, qu'on ne retrouvera que sur le terrain du Christ.

Pourquoi d'ailleurs refuser aux Syndicats Chrétiens la discussion des contrats collectifs, si ce n'est que les adversaires nous craignent ?
 La C. G. T., toute puissante, veut avoir seule le droit de s'occuper des travailleurs. Mais la classe ouvrière du pays ne se réclame pas toute entière des mêmes tendances sociales et de la même philosophie. On ne peut concilier les inconciliables. Nous sommes une minorité, c'est certain, mais une minorité qui a confiance dans la justice et ne se laissera pas mettre sous le joug.
 L'orateur s'éleva contre les embusqués sur le terrain social, qui ne veulent adhérer à aucun groupement, mais profiter d'augmentations et d'avantages pour lesquels ils n'ont rien fait.
 Il termine en conjurant chaque syndiqué chrétien de trouver un nouvel adhérent.
 M. Garnier réfute les formules de la lutte des classes et celles des pays totalitaires. Ce qui importe, dit-il, c'est de donner la primauté à la personne, de faire aboutir les idées du christianisme, de rendre à l'ouvrier sa place comme être dont l'âme immortelle respicndit dans tout l'univers.
 La civilisation industrielle n'a pas accordé de personnalité au travailleur. Dans l'ordre nouveau, nous devons tous nous garder de cette faute. Il faut respecter, chez le travailleur, la liberté de choix du métier, la liberté d'exercice de ce métier, la liberté de son choix syndical. Il faut avoir la notion du respect du salaire, salaire vital conspu par le patronat. On doit au travailleur le respect dans sa sécurité et dans sa santé, dans sa moralité, dans son logement. L'ouvrier a droit également à l'allocation familiale raisonnable comme au respect des droits de sa femme, mère au foyer.
 La tâche est rude et immense. Si le travailleur est arrivé à sa majorité, il lui faut un collaborateur sur le plan du travail, sur l'organisation professionnelle ; mais il faut aussi une pénétration dans les âmes des patrons, des gouvernants, des travailleurs eux-mêmes, qu'on ne retrouvera que sur le terrain du Christ.

Pourquoi d'ailleurs refuser aux Syndicats Chrétiens la discussion des contrats collectifs, si ce n'est que les adversaires nous craignent ?
 La C. G. T., toute puissante, veut avoir seule le droit de s'occuper des travailleurs. Mais la classe ouvrière du pays ne se réclame pas toute entière des mêmes tendances sociales et de la même philosophie. On ne peut concilier les inconciliables. Nous sommes une minorité, c'est certain, mais une minorité qui a confiance dans la justice et ne se laissera pas mettre sous le joug.
 L'orateur s'éleva contre les embusqués sur le terrain social, qui ne veulent adhérer à aucun groupement, mais profiter d'augmentations et d'avantages pour lesquels ils n'ont rien fait.
 Il termine en conjurant chaque syndiqué chrétien de trouver un nouvel adhérent.
 M. Garnier réfute les formules de la lutte des classes et celles des pays totalitaires. Ce qui importe, dit-il, c'est de donner la primauté à la personne, de faire aboutir les idées du christianisme, de rendre à l'ouvrier sa place comme être dont l'âme immortelle respicndit dans tout l'univers.
 La civilisation industrielle n'a pas accordé de personnalité au travailleur. Dans l'ordre nouveau, nous devons tous nous garder de cette faute. Il faut respecter, chez le travailleur, la liberté de choix du métier, la liberté d'exercice de ce métier, la liberté de son choix syndical. Il faut avoir la notion du respect du salaire, salaire vital conspu par le patronat. On doit au travailleur le respect dans sa sécurité et dans sa santé, dans sa moralité, dans son logement. L'ouvrier a droit également à l'allocation familiale raisonnable comme au respect des droits de sa femme, mère au foyer.
 La tâche est rude et immense. Si le travailleur est arrivé à sa majorité, il lui faut un collaborateur sur le plan du travail, sur l'organisation professionnelle ; mais il faut aussi une pénétration dans les âmes des patrons, des gouvernants, des travailleurs eux-mêmes, qu'on ne retrouvera que sur le terrain du Christ.

Pourquoi d'ailleurs refuser aux Syndicats Chrétiens la discussion des contrats collectifs, si ce n'est que les adversaires nous craignent ?
 La C. G. T., toute puissante, veut avoir seule le droit de s'occuper des travailleurs. Mais la classe ouvrière du pays ne se réclame pas toute entière des mêmes tendances sociales et de la même philosophie. On ne peut concilier les inconciliables. Nous sommes une minorité, c'est certain, mais une minorité qui a confiance dans la justice et ne se laissera pas mettre sous le joug.
 L'orateur s'éleva contre les embusqués sur le terrain social, qui ne veulent adhérer à aucun groupement, mais profiter d'augmentations et d'avantages pour lesquels ils n'ont rien fait.
 Il termine en conjurant chaque syndiqué chrétien de trouver un nouvel adhérent.
 M. Garnier réfute les formules de la lutte des classes et celles des pays totalitaires. Ce qui importe, dit-il, c'est de donner la primauté à la personne, de faire aboutir les idées du christianisme, de rendre à l'ouvrier sa place comme être dont l'âme immortelle respicndit dans tout l'univers.
 La civilisation industrielle n'a pas accordé de personnalité au travailleur. Dans l'ordre nouveau, nous devons tous nous garder de cette faute. Il faut respecter, chez le travailleur, la liberté de choix du métier, la liberté d'exercice de ce métier, la liberté de son choix syndical. Il faut avoir la notion du respect du salaire, salaire vital conspu par le patronat. On doit au travailleur le respect dans sa sécurité et dans sa santé, dans sa moralité, dans son logement. L'ouvrier a droit également à l'allocation familiale raisonnable comme au respect des droits de sa femme, mère au foyer.
 La tâche est rude et immense. Si le travailleur est arrivé à sa majorité, il lui faut un collaborateur sur le plan du travail, sur l'organisation professionnelle ; mais il faut aussi une pénétration dans les âmes des patrons, des gouvernants, des travailleurs eux-mêmes, qu'on ne retrouvera que sur le terrain du Christ.

Pourquoi d'ailleurs refuser aux Syndicats Chrétiens la discussion des contrats collectifs, si ce n'est que les adversaires nous craignent ?
 La C. G. T., toute puissante, veut avoir seule le droit de s'occuper des travailleurs. Mais la classe ouvrière du pays ne se réclame pas toute entière des mêmes tendances sociales et de la même philosophie. On ne peut concilier les inconciliables. Nous sommes une minorité, c'est certain, mais une minorité qui a confiance dans la justice et ne se laissera pas mettre sous le joug.
 L'orateur s'éleva contre les embusqués sur le terrain social, qui ne veulent adhérer à aucun groupement, mais profiter d'augmentations et d'avantages pour lesquels ils n'ont rien fait.
 Il termine en conjurant chaque syndiqué chrétien de trouver un nouvel adhérent.
 M. Garnier réfute les formules de la lutte des classes et celles des pays totalitaires. Ce qui importe, dit-il, c'est de donner la primauté à la personne, de faire aboutir les idées du christianisme, de rendre à l'ouvrier sa place comme être dont l'âme immortelle respicndit dans tout l'univers.
 La civilisation industrielle n'a pas accordé de personnalité au travailleur. Dans l'ordre nouveau, nous devons tous nous garder de cette faute. Il faut respecter, chez le travailleur, la liberté de choix du métier, la liberté d'exercice de ce métier, la liberté de son choix syndical. Il faut avoir la notion du respect du salaire, salaire vital conspu par le patronat. On doit au travailleur le respect dans sa sécurité et dans sa santé, dans sa moralité, dans son logement. L'ouvrier a droit également à l'allocation familiale raisonnable comme au respect des droits de sa femme, mère au foyer.
 La tâche est rude et immense. Si le travailleur est arrivé à sa majorité, il lui faut un collaborateur sur le plan du travail, sur l'organisation professionnelle ; mais il faut aussi une pénétration dans les âmes des patrons, des gouvernants, des travailleurs eux-mêmes, qu'on ne retrouvera que sur le terrain du Christ.

Pourquoi d'ailleurs refuser aux Syndicats Chrétiens la discussion des contrats collectifs, si ce n'est que les adversaires nous craignent ?
 La C. G. T., toute puissante, veut avoir seule le droit de s'occuper des travailleurs. Mais la classe ouvrière du pays ne se réclame pas toute entière des mêmes tendances sociales et de la même philosophie. On ne peut concilier les inconciliables. Nous sommes une minorité, c'est certain, mais une minorité qui a confiance dans la justice et ne se laissera pas mettre sous

U.-D. Vendée Les Sables d'Olonne

La Fête de la Mer

Comme chaque année, (et cela grâce à plusieurs bonnes volontés qui ne craignent pas la peine) les syndicats chrétiens des Sables ont participé à la fête de la mer. Notre bateau, décoré par les soins de l'Union Locale, faisait bonne figure avec son insigne de la C.F.T.C. de 2 mètres de diamètre, bien pendu au centre de nombreux petits pavillons. De la côte on pouvait lire d'un côté : *Aimons-nous, aidons-nous !* ; et de l'autre : *« Vive le Cardinal des chantiers »*. Ne fallait-il pas en effet marquer le passage au Sables de son Eminence et cette phrase ne nous revenait-elle pas de droit, à nous les travailleurs de toutes professions, frères de ceux qui à Paris et dans la Banlieue, grâce au Cardinal Verdier, ont moins de chômage.

Il va sans dire que cette décoration de Bateau a nécessité beaucoup de travail, pensons un peu qu'il a fallu environ 2000 roses en papiers et qu'à elle seule une adhérente en a confectionné près de 1500, c'est dire combien elle a été dévouée ! Dévoués, ils l'ont été aussi ceux et celles qui ont disposés ces roses et ces guirlandes de façon si artistique. A tous ceux qui ont travaillé, un merci sincère. Ils ont bien mérité de l'Union Locale et de la C.F.T.C.

Les Loisirs

Un peu partout dans les unions locales, il s'est formé une Commission des loisirs.

Si pareille commission n'est encore pas formée au Sables, ce n'est pas une raison pour négliger la question. D'ailleurs déjà des loisirs ont été organisés, ne serait-ce que les promenades ou les séances récréatives.

Visitez une usine de conserve en pleine activité, serait pour beaucoup, nous semble-t-il, un agréable passe-temps. Cela se fera à la fin du mois ; une visite pourrait avoir lieu un samedi et une autre un lundi.

Mais faut-il encore savoir si la question intéresse les adhérents. Qu'ils nous donnent leur avis à ce sujet au plus tôt, soit par lettre déposée au siège, soit de vive voix à la permanence.

Et nous nous ferons un plaisir d'organiser ces visites de l'industrie sablaise.

Le Bureau.

La Roche-sur-Yon

Commerçant accordant un escompte : M. A. Fréneau, tailleur civil et militaire, 3, rue Marchal-Pétain, La Roche-sur-Yon (2 1/2 %).

Union Locale de Niort

Nos promenades syndicales

La commission des Loisirs organise la Dimanche 19 juin, la première sortie syndicale de l'année. A 9 heures deux cars contenant soixante personnes prirent le départ, précédés de vingt cyclistes pour Beauvoir-sur-Niort. A 10 h nous entendimes la Messe et à midi en route pour le Rond-Point des Ouilleviers, où après avoir assuré le ravitaillement... en liquide, tout le monde se restaura. Puis les jeux commencèrent : une partie de football des plus spectaculaire où l'on vit voltiger en l'air plus d'une chaussure... féminine ! ; Volley-Ball ; saut en longueur où le sexe fort dut s'incliner ; saut en hauteur etc., etc.

Pour se reposer un peu, une petite promenade fut organisée en Forêt au lieu-dit : Les Sept Chênes. Nos artistes amateurs à tour de rôle charmèrent l'auditoire, qui, par des applaudissements et des triples et quadruples bancs remercia chaleureusement chanteuses et chanteurs. Une mention spéciale au chanteur tyrolien.

Après la photo on retourna dîner les cyclistes prirent alors le départ encore quelques jeux, puis le chant des adieux et retour pour Niort où tous arrivent vers 21 heures enchantés de leur journée.

Le 3 juillet se sont les rives verdoyantes de la Sèvre, en amont de Niort, qui virent 95 excursionnistes prendre position dans une prairie pour passer une journée délicieuse malgré un soleil boudeur. Dans la soirée, la visite des ruines de la forteresse du XII^e siècle fut l'occasion d'une pause. Après le tour de chant réglementaire les jeux reprirent de plus belle. Le coup d'œil américain eut un franc succès et donna l'assurance de nombreuses cour-

Union Départementale des Deux-Sèvres

Union Départementale

Mise au point

Le samedi 11 juin à 20 h 30 avait lieu à l'hôtel de ville de Niort, le congrès départementale des syndicats professionnels français, et nous avons relevé dans la presse locale et régionale les discours prononcés au cours de cette réunion par les différents orateurs que nous connaissons bien. Cependant nous nous attendions à un peu plus de correction de la part de certains orateurs, malgré tout nous les excusons. L'on a traité au cours de ce congrès ce qu'est le S.P.F. syndicalisme de collaboration a-t-on dit. Depuis quand avez-vous trouvé cette formule ? et est-elle bien de vous ? permettez-moi d'en douter. Il y a cinquante ans le syndicalisme chrétien faisait sienne cette formule, s'inspirant des encycliques pontificales ; depuis il a toujours cherché à l'appliquer et s'il n'y a pas toujours réussi, point n'est de sa faute. Il faut donc en conclure une chose : cette formule de collaboration, vous nous l'avez volée... Le mot vous paraît peut-être un peu fort, mais il exprime bien ce qu'il veut dire. Autre chose qui n'est pas de vous, c'est la façon dont vous envisagez le travail et le capital, mais il semblerait que pour ceci encore vous ayez copié le plan de la C.F.T.C. Si vraiment l'on voulait vous croire, l'on se figurerait que vous avez un plan basé sur quelque chose de solide alors qu'en vérité vous avez pris chez nous ce dont vous aviez besoin. Ce travail n'a pas du vous fatiguer beaucoup et il est bien regrettable que vous ayez agi ainsi. Il eût été beaucoup plus franc de votre part de dire d'où sortait votre mouvement. Un de vos orateurs a fait votre historique, comparant votre syndicalisme naissant à la C.G.T. et à la C.F.T.C. prônant hautement votre indépendance vis à vis des partis politiques, permettez moi d'en douter jusqu'à preuve du contraire, votre ancien gérant du journal confédéral en a fourni une preuve irréfutable dans un de ses rapports peut-être le dernier qu'il fit avant de vous quitter. Vous demandez dans vos contrats une indemnité au décès et une prime de fidélité, il serait peut-être préférable d'obtenir pour vos adhérents un salaire leur permettant de vivre honnêtement eux et leur famille et non pas une prime plus ou moins lointaine si toutefois elle vient. Croyez-moi, au lieu de collaboration vous provoquez plutôt la lutte en attaquant une doctrine qui de par son essence est inattaquable. A l'avenir avant de critiquer il serait bon que vous mettiez en pratique ce vieil adage : « L'homme sage tourne sept fois sa langue dans sa bouche avant de parler ».

E. G.

Les Fonctionnaires s'organisent sous le drapeau de la C. F. T. C.

Une section du syndicat professionnel des administrations et services des Finances vient d'être organisée à Niort.

Un bureau est constitué.

D'autres sections, relevant des différents ministères sont envisagées, pour l'organisation, sur le plan départemental d'une section fédérale.

S'adresser au écrite à la permanence des Syndicats chrétiens, 27, rue Saint-Gelais, à Niort.

Cuir et Peaux

Depuis près d'un an nous avions demandé, et ceci en accord avec le syndicat patronal et la C.G.T. extension de notre convention collective et jamais nous n'entendons parler de rien. Aussi lors du congrès confédéral à Paris, nous sommes renseignés sur place de la marche à suivre pour arriver à ce résultat. Possédant les renseignements nécessaires, la commission mixte s'est réunie à la chambre de commerce le 4 juillet 1938 et après échange de vue, est tombée d'accord pour renvoyer à l'Inspecteur divisionnaire du travail toutes les pièces nécessaires en la priant de hâter l'enquête pour la parution au Journal Officiel.

Mer, troisième et dernière plage inscrite au programme de la journée.

Après dîner, quelques promenades à aëne, encore quelques photos et 8 heures et demie, l'heure du départ, est arrivée. Les 4 cars roulent maintenant vers Niort. Tous enchantés de cette journée, formulent qu'un vœu : A quand la prochaine sortie ?

La commission des Loisirs organise pour le Samedi 6 et Dimanche 7 Août la quatrième excursion de l'année à Noirmoutier. Faire une description de la beauté de l'île est inutile. Qui n'a lu les romans de Pierre L'Ermitte, dont l'action se passe presque toujours dans l'île aux mimosa. Beaucoup voudrions voir sa colonie de vacances : « Le Vieux Crabe ».

Voici les grande lignes du programme de ces deux journées :

Samedi matin, départ direct pour Noirmoutier ; excursion complète de l'île ; coucher.

Dimanche, messe à Noirmoutier. Passage du Gois, déjeuner à Saint-Jean-de-Monts, jeux, dîner à Sion-sur-l'Océan (plage de 12 kms), retour par La Roche-sur-Yon, Luçon Fontenay-le-Comte arrivée à Niort.

Des bulletins d'adhésions contenant le programme définitif ont été arrêtés ainsi que les prix du voyage seront envoyés à tous les membres en temps voulu.

La Commission des Loisirs

XX

LES 47

Le bruit court, impossible à vérifier, que 47 militants de la Fédération des Cheminots (C. G. T.) ne paraissent plus à leur service, tout en étant en activité de service.

Mais, me direz-vous, où sont-ils ? Ah ! voilà ce que personne ne sait exactement.

Les uns les voient tous au siège de leur Fédération... L'immeuble n'abrite tout de même pas 47 bureaux !

D'autres pensent qu'ils évoluent quelque part sur l'axe S. N. C. F. C. G. T. Mais pas besoin de 47 estafettes, puisqu'il y a des tournées de plantons et de camionnettes de la S. N. C. F. !

Alors où ? A Barcelone ? Vous oubliez le retrait des volontaires ! A Moscou ? Ce n'est pas le moment de s'exposer à recevoir une balle dans la nuque.

Moi je pense tout simplement qu'ils font ici ou là leur « boulot » syndical aux frais de la princesse.

Mais, si j'étais un fervent de la Lutte des Classes, je ne voudrais pas toucher de cet argent-là !

CONNAISSEZ-VOUS

MONDE OUVRIER

L'hebdomadaire de la famille et du travail

12, avenue Sœur-Rosalie, 12

PARIS (13^e)

Union Départementale de la Vienne

Avis Important

Déménagement

L'Union Locale porte à la connaissance de tous les syndiqués que son siège, ainsi que le Secrétariat de l'Union Départementale, est transféré depuis le 2 juillet, 5, rue Théophraste-Renaudot, Poitiers.

Comme précédemment, la permanence syndicale sera ouverte à tous, de 18 h. 30 à 19 h. 30 (sauf les dimanches).

La Fête du Travail du 26 Juin

Si l'action syndicale comporte parfois bien des amertumes et des luttes à soutenir, combien il est heureux de voir la solidarité et la sympathie qui groupent ceux que le même idéal rassemble chez nous.

Donc, les membres de la J.O.C. et de la C.F.T.C. ont célébré à leur façon la Fête du Travail, dimanche 26 juin. Cette journée sera une des meilleures que nous avons vécues depuis longtemps, et nous sommes les interprètes de nos camarades en leur disant combien édifiante et encourageante était leur présence aux manifestations de cette matinée-là.

La journée s'ouvrait à 8 heures, à Saint-Porchaire, par une messe dialoguée, où notre Conseil, le Père Barbot, en quelques instants retraça qu'elle était la place du travail et des ouvriers dans l'Eglise, et ce que cette dernière avait fait depuis des siècles pour la classe salariée.

Après un déjeuner en commun au Café de la Comédie, on avait l'impression que le café était « occupé » tout le monde s'en fut au Collège Saint-Stanislas où avait lieu l'assemblée générale.

Sur la scène prirent place nos camarades M. Prêt, Mme Levron, Mlle Ursulat, Blancherie, Revial, R. Michaud, Mlle Leprou et Mlle Juliot.

C'est cette dernière qui ouvre la séance par une causerie remarquable sur la dignité du travail selon l'esprit chrétien. Elle déclare que le travail n'est pas une peine ni une honte mais un apport à l'ordre naturel, une collaboration à la grande œuvre de civilisation.

Puis voici notre camarade Revial, que tout le monde connaît comme l'apôtre de la J.O.C. Poitevine. Avant même qu'il parle, on l'applaudit et on a raison car, comme va le dire Michaud, il nous faudrait beaucoup de camarades comme celui-là. En un exposé vigoureux et clair, Robert Revial rappelle la nécessité et la raison d'être de la J.O.C. puis lance un appel vers la L.O.C. dont nous avons bon espoir de voir la réalisation à Poitiers. La L.O.C., déclare Revial, c'est la continuation à l'âge adulte de la J.O.C., c'est introduire dans la classe ouvrière cette doctrine d'amour que le Christ a prêchée et qui, seule, peut permettre de tendre au bonheur des hommes. La salle fait une ovation à notre camarade et toute l'assistance, debout, reprend avec la J.O.C. le chant qui résume tout l'idéal de cette dernière.

Michaud, Secrétaire de l'Union Locale de la CFTC se lève ensuite et, pendant 40 minutes va, dans un long exposé, résumer toute la raison d'être, l'action et les ambitions du syndicalisme chrétien.

Remontant au passé, il déclare que le syndicalisme est né d'une nécessité, d'un droit que la Société civile a été forcée de reconnaître et que l'Eglise a ratifié. Mais alors que ceux dont le Credo n'est pas le nôtre étaient déjà organisés, les catholiques restaient en arrière. Aujourd'hui, nous rattrapons le temps perdu, la CFTC compte 2.400 syndiqués environ et peut, avec fierté se dire représentative d'une fraction non négligeable de la classe ouvrière.

Avons-nous eu raison de faire un Syndicalisme Chrétien, alors que sur la suggestion de certains, mieux aurait valu faire bloc avec la CGT pour la classe ouvrière. Oui ! car notre devoir est de nous ranger non pas autour d'un principe de lutte de classe mais de collaboration et, d'ailleurs, tant que la CGT n'offrirait pas de garanties suffisantes au point de vue religieux, quel est le catholique qui ne s'y sentirait pas hors de chez lui ?

Est-ce à dire pour cela que nous allons jouer le rôle de faux-frères ? Non, notre devoir est de nous associer à toute initiative juste.

A Poitiers, saluons les camarades qui se sont groupés dans notre Union Locale. La palme revient aux syndicats d'Employés du Bâtiment, et au cours des récents événements, nous avons vu, d'un seul élan se constituer les syndicats hospitaliers, de la mé-

Dans la Métallurgie

Nos camarades se rappellent avoir lu dans *La Voie des Travailleurs* du 10 mai dernier la demande que nous avons adressée au Syndicat Patronal à la suite des deux réunions au cours desquelles nous avons examiné les bases de notre revendication.

Le 2 mai, en même temps que la délégation de la CGT, nous nous présentions devant la Commission Départementale de conciliation où l'accord se révélait impossible, il fallut faire jouer l'arbitrage au second degré. Furent désignés du côté patron, M. Lenoir et du côté ouvrier, M. Grandin (CGT), qui se rencontrèrent le 26 mai. La impossibilité de conclure. Il fallait donc aller au surarbitrage, ce qui fut fait non sans peine, puisque plusieurs surarbitres se réunirent. Enfin, l'un d'eux, M. Veiller, professeur à la Faculté de Droit, rendait le 9 juin, sa sentence.

Cet arrêt, comme nos camarades le savent, accorde à partir du 1er juin, un relèvement de 11 % sur les minima et réduit les écarts en moins, pour Châtelleraut de 5 % à 4 % et les autres localités de 8 à 7 %.

Les attendus de cette sentence mériteraient, en raison de leur importance, d'être publiés *in-extenso*, malheureusement la place nous manque.

Nous devons un merci aux professeurs de nos cours professionnels qui se défont sans compter pour notre enseignement technique. Nos cinq cours professionnels rue de Penhivre et rue du Souci, ont groupé jusqu'à 70 élèves, auxquels on doit joindre nos jeunes « Muguettes » qui, au nombre de 40 environ, donnent à cette œuvre du trousseau, qui marche comme toujours grâce à des dévouements modestes, un caractère si animé.

Mais rien ne sert de broser le tableau de ce qui est passé, c'est vers l'avenir qu'il faut regarder. Que demande la CFTC actuelle ?

D'abord, une politique familiale. La famille en France décroît de telle sorte que bientôt il y aura plus de vieillards à assister que d'apprentis à former. Nous souffrons d'une crise de natalité à laquelle il y a des remèdes d'ordre moral. Les syndiqués chrétiens n'ont pas l'excuse de ne pas les connaître, mais nous réclamons aussi et là c'est l'enseignement précis des encycliques, une prime à la mère de famille non salariée. Déjà la CFTC a obtenu cette prime dans deux surarbitrages. Nous avons saisi à Poitiers les syndicats patronaux mais nous heurtons à une carence qui appelle le recours aux pouvoirs publics, ce que sera fait ces jours-ci pour la seconde fois.

Pour les vieux travailleurs, nous réclamons la fameuse retraite, non pas pour emboîter le pas au parti communiste, mais parce que c'est une question de justice.

Nous demandons que le Code du Travail prévoit une modification pour le préavis de licenciement en fonction de l'ancienneté, comme celle que nous avons obtenue dans la banque, que l'assurance-chômage soit étudiée et que des règles soient établies dans le licenciement afin de prévenir certains abus mais, surtout, nous nous attachons à défendre la liberté syndicale, qui est la seule formule acceptable en démocratie.

Nous dénonçons les abus de quelque côté qu'ils viennent, il serait intolérable dans notre pays de voir se généraliser la carte forcée que nous avons connue dans plusieurs endroits. Par contre, nous nous ferons un devoir de collaborer avec toutes les vraies organisations ouvrières, quel que soit leur idéal. A ce sujet, il faut signaler que nous n'excluons personne, mais nous sommes tout de même obligés de dire que certaines organisations, qui ont été créées par les patrons eux-mêmes, ne seront pas tolérées à nos côtés.

Michaud signale plusieurs autres réformes revendiquées par la CFTC et dit son espoir de les voir aboutir. Il cite l'exemple des Assurances Sociales que notre général Gaston Tessier défendait en 1922, ce qui le faisait traiter d'utopiste.

La CFTC a conquis une place représentative ; que chacun par son apport doit contribuer à renforcer, en y amenant ceux qui devraient être parmi nous. Depuis deux ans nous avons vu grandir nos effectifs et la meilleure preuve de notre cohésion c'est que nous retrouvons toujours présents les amis de la première heure. Pour jouer ce rôle, notre rôle, restons unis, que chez nous ne naissent pas la jalousie et la rancune, que les insignes que nous portons soient un emblème dont on n'ait pas à avoir honte devant ses camarades de travail comme devant le patron.

De longs applaudissements saluent ce brillant exposé et voilà que nos jeunes et vaillants camarades Jodistes montent sur la scène et entonnent le chant en forme de « canon » dont les paroles éclatent harmonieusement :

Entendez-vous cette clameur
Qui tous le jour insiste

Après la distribution de prix à nos lauréates du C.A.P., la séance est levée et un repas en commun fort animé rassemble une dernière fois autour d'un menu qui fait honneur au restaurateur, nos camarades.

Signalons que le surarbitre a retenu en particulier la suggestion ouvrière

Signalons que le surarbitre a retenu en particulier la suggestion ouvrière faisant observer que la vie est aussi chère dans les petites localités que dans les grosses, mais qu'il importe, selon lui de maintenir un écart permettant aux industries locales de lutter favorablement pour l'obtention des commandes. Nous pourrions épiloguer assez longuement là-dessus mais une sentence est un jugement et il n'y a qu'à s'incliner.

Salaires de la Métallurgie

Le surarbitre recommande — et ceci touche tous les pères de famille — d'examiner la question des Allocations Familiales. C'est précisément ce que nous faisons en ce moment ; mais au point où sont les négociations et l'impression de la procédure, nous pouvons dire que seuls les pouvoirs publics, auxquels nous nous adressons, pourront dans ce domaine, forcer la main aux caisses, qui restent hors des procédures d'arbitrage.

Notons que le surarbitrage ne porte que sur les salaires masculins. On s'en étonnera peut-être. Disons à nos camarades ouvrières qu'en l'état actuel des choses, une demande en leur faveur aurait été déclarée irrecevable ; ce qui ne veut pas dire que nous laissons tomber personne, la cause de nos camarades ouvrières, que nous avons soutenue depuis plus d'un an, reste l'objet de toute notre attention.

Apprentis 15, 16, 17 ans	Poitiers	Châtell.	autres local.
1 ^{re} année : 4 mois sans salaire		4 %	7 %
2 ^e année : 8 mois à (par mois)	58 60	56 30	54 50
3 ^e année : 12 mois à (par mois)	87 90	84 40	8 75
4 ^e année : 12 mois à (par mois)	183 15	177 80	170 30

Jeunes ouvriers 18, 19, 20 ans avec C. A. P.	Poitiers	Châtell.	autres local.
1 ^{re} année : 4 mois à (heure)	2 93	2 82	2 73
2 ^e année : 8 mois à (heure)	3 29	3 16	3 06
3 ^e année : 12 mois à (heure)	3 66	3 52	3 41
4 ^e année : 12 mois à (heure)	4 76	4 57	4 44
Ajusteurs, tourneurs (1 ^{er} cat.)	7 32	7 03	6 81
Ouvriers qualifiés (2 ^e cat.)	6 88	6 61	6 41
Ets. (3 ^e cat.)	6 22	5 98	5 79
Manœuvres (atelier mécanique et fonderie)	5 27	5 06	4 91
Manœuvres spécialisés	5 56	5 34	5 18

Commerce de Détail autres que l'Alimentation

Nos camarades ont lu, dans la grande presse, qu'un nouvel arrêté ministériel du 26 juin vient de modifier l'application des 40 heures dans le commerce de détail. Comme c'est le troisième du genre, on commence dans le public à ne plus rien y comprendre. Il y a une chose que nous avons, quant à nous, très bien comprise, c'est que petit à petit la semaine de 40 heures évolue dans le sens où pratiquement tout contrôle sera impossible. Le décret ci-dessus permet en effet dans les villes de plus de 10.000 habitants, d'appliquer la semaine de 40 heures de 9 (nous disons bien 9) façons différentes, selon que le repos hebdomadaire se donne le dimanche ou un autre jour. Essayez donc de contrôler après cela !

Entendons-nous : nous ne sommes pas opposés, pourvu que le principe fondamental soit respecté, à ce que l'application des 40 heures tienne compte de tous les intérêts en jeu, mais nous savons parfaitement que les tolérances accordées par la loi ont toujours permis de tourner cette loi ; c'est pourquoi nous demeurons en état d'alerte devant cet « aménagement ».

Que faut-il savoir de ce décret ?

Que la semaine de 40 heures peut être appliquée :

A) Pour les commerces astreints au repos collectif le dimanche.

1^o en donnant le repos du lundi ou du samedi en plus de dimanche ;

2^o en donnant, en plus du dimanche, un jour quelconque de repos dans la semaine, mais en réservant, toutes les 3 semaines, 2 jours de repos consécutifs ;

3^o en répartissant d'une façon inégale les 40 heures dans la semaine, et en donnant une demi-journée de repos le lundi ou le samedi avec une autre demi-journée par roulement, un jour quelconque de la semaine.

B) Pour les commerces dont le repos hebdomadaire se donne par roulement.

1^o repos de deux jours quelconques, consécutifs ou non par semaine ;

2^o Répartition sur 2 semaines de 80 heures de travail, avec maximum de 8 heures par jour et repos de 2 jours consécutifs tous les 15 jours ;

3^o Répartition inégale des 40 heures sur 6 jours avec maximum de 7 h 1/2 par jour et repos de la demi-journée précédent ou suivant la journée de repos.

C. A. P.

Nous avons eu le bonheur de féliciter nos deux jeunes camarades, Milles Henriette Meingault et Jeanne Bernard, reçues au C.A.P. coupe et couture, avec les mentions (Très Bien) et (Bien). Conformément au règlement de l'Union Locale, des prix de 125 et 100 francs leur ont été accordés.

Petite recette facile pour faire du recrutement syndical

Ayez dans chaque établissement, magasin, atelier, etc., une personne de confiance, chargée d'aller trouver chaque nouvel arrivant ou nouvelle arrivante, et de lui tenir le très simple langage suivant :

— Voulez-vous me donner votre adresse ?

Et le nouvel employé ne fera aucune difficulté pour s'exécuter.

Après quoi, votre personne de confiance lui apportera, avec le sourire, une carte syndicale à son nom, toute timbrée.

Si par hasard le nouveau marque son étonnement, fait des difficultés, votre personne de confiance n'aura qu'à dire bien gentiment :

— Mais c'est complètement gratuit, chez nous on ne paye pas le Syndicat !

Et le nouveau — ou la nouvelle — aurait bien mauvaise grâce à refuser...

N'est-ce pas que la recette est facile ?

C'est sans doute pour cela que la CGT l'a adoptée à l'Hospice Saint-Jacques de Nantes.

Une cotisation FORTE fait un syndicat LIBRE

RADIO-DISQUES

10, rue J.-J. Rousseau
NANTES — Téléphone : 322-88

Agent des Marques : « UNIC »

« ARIANE »
« CRISTAL »

Vous présente toute une gamme de PRIX et de NOUVEAUX MODELES et vous offre avec une garantie intégrale sérieuse toutes facilités de paiement

Remise : 5 % à 10 % sur appareils aux Syndiqués

Un Savon complet!

Composé de savon parfait et d'oxygène, CROIX D'OR est un savon complet qui blanchit tout en lavant. Essayez-le !

SAVON POUFRE CROIX D'OR À L'OXYGÈNE

LA MAISON ROCHET

ORTHOPÉDIE - BANDAGES - CEINTURES

est transférée pour cause d'agrandissement

du 38 de la RUE DE VERDUN

au 32 DE LA MEME RUE

LOCATION DE LITS MECANIQUES, GOUTTIÈRES, BEQUILLES, etc.

Jeunes filles qui attendez une place

Suivez nos cours féminins du jour

Cours de Comptabilité Cours de Sténo-Dactylographie

Tous les matins, sauf dimanches.
Au siège social, 10, rue de Bel-Air, à Nantes.
Examens en fin de cours.
Deux séries par an : octobre-janvier et février-juin.
Placement gratuit des élèves par les Syndicats.
Tous renseignements sur place, de 10 h. 30 à 11 h. 30.
Pour l'extérieur, écrire avec timbre réponse

DOCUMENTATION

Dans la Banque

Nouveau régime de récupération

L'U.S.B. vient d'adresser à ses Ressortissants une note, 28 juin-6 juillet, prévoyant un nouveau mode de récupération.

D'après cette note, les fêtes légales et les après-midi veilles de fête continueront d'être chômés comme par le passé. Il ne devra pas y avoir de récupération immédiate. Par contre, à partir du 1er novembre, les banques seraient ouvertes tous les samedis matin jusqu'à midi, ou éventuellement, les lundis après-midi.

Nous avons fait immédiatement toutes réserves sur la façon de procéder.

Il n'en reste pas moins que du fait du décret-loi, de portée générale, du 24 mai 1938 (J.O. du 25-5) sur la récupération des heures perdues par suite d'interruption collective de travail (ce qui comprend de toute évidence les fêtes légales et les après-midi veilles de fête) la sentence Grunbaum-Ballin, antérieure à ce décret, est devenue caduque.

Lavis, très net, du Ministre du Travail est que les Employeurs ont les plus grandes facilités pour récupérer à leur guise.

Dans une des prochaines rencontres avec l'U.S.B., nous essaierons d'obtenir, à l'amiable, une solution qui tiendrait compte des desiderata de nos camarades.

En outre, nous devons, localement et nationalement, veiller à ce qu'on ne fasse pas entrer en ligne de compte, pour la récupération, ce qui a été récupéré dans le passé, en vertu de la sentence Brunebaum-Ballin. Nous devons veiller, aussi, à ce que ne soit pas dépassé, dans le décompte de la récupération, le nombre des jours effectivement récupérés.

Pour ce qui est du 14 juillet, il y a lieu de veiller à ce qu'en application de la note de l'U.S.B., tous les établissements adhérents, sans exception, donnent le repos du 14 et de l'après-midi du 13 (fermeture à midi) sans récupération immédiate.

Récupération des chômages collectifs

Un décret-loi du 24 mai, publié sous forme d'assouplissement à la loi des 40 heures, élargit considérablement les possibilités de récupération des chômages collectifs et, en particulier, des jours fériés.

Dans les branches professionnelles où cette récupération a été réglée par une sentence arbitrale ou surarbitrale, la Fédération considè-

re que cette sentence conserve toujours sa valeur.

Nous prions donc les syndicats de nous faire connaître, pour la Banque notamment, tous les cas de récupération imposés dans des conditions différentes de celles fixées par les sentences.

Application des conventions étendues

Un décret-loi uaru à l'Officiel du 3 Mai 1938 contient des dispositions visant l'application des conventions collectives par les entreprises non adhérentes à des syndicats signataires des conventions, mais touchées par un arrêté ministériel d'extension.

Dans l'article 17 du Titre 2, il est dit notamment :

« Les employeurs des professions et régions comprises dans le champ d'application d'une convention collective de travail ou d'une sentence arbitrale dont les dispositions auront été rendues obligatoires suivant la procédure prévue par l'article 31 du présent livre, qui auront payé des salaires inférieurs à ceux qui sont fixés par cette convention ou cette sentence arbitrale, seront punis d'une amende de cinq frs. à quinze francs.

« Les infractions prévues par le présent article ne pourront être poursuivies que sur la plainte du Ministre du Travail. »

Il y aura donc lieu de signaler à l'Inspection du Travail toutes les infractions connues de façon que le Ministre du Travail puisse intenter des poursuites. On remarquera que ce décret répond à une demande que nous avions faite le 19 avril au Ministre du Travail.

L'indispensable Compagnon de la Jeunesse L'ALMANACH DES VACANCES DE 1938

VIENT DE PARAITRE

Aventures, histoires, légendes, anecdotes, saynètes, jeux et distractions, bons mots et caricatures, voilà ce que contient ce ravissant almanach dans ses 128 pages abondamment illustrées de gravures en couleurs.

L'exemplaire : en vente partout : 1 fr. 75

Envoyé contre 2 fr. 35 à la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris (7^e). C. c. n. 1668.

La X^e Session du Conseil de l'Internationale Syndicale chrétienne

(ISC) Le Conseil de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens, qui comprend les représentants des Confédérations Nationales affiliées et des Internationales professionnelles chrétiennes, a tenu sa dixième session à Genève, au siège du Bureau International du Travail, les 31 mai et 1^{er} juin 1938.

Le Conseil discute les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail.

Après avoir entendu les rapports de M. H. Amelink (Pays-Bas) sur l'enseignement technique et l'apprentissage, et de M. Gaston Tessier (France) sur la généralisation de la réduction de la durée du travail, le Conseil se déclare d'accord, dans les lignes principales, avec les propositions du Bureau concernant la généralisation de la réduction de la durée du Travail, tout en marquant sa préférence pour plusieurs conventions.

Le Conseil prit connaissance du rapport de M. F. Brussel (Pays-Bas), présentant le point de vue de l'Internationale chrétienne des ouvriers d'usine et des transports dans la question de la durée du travail des chauffeurs d'automobile.

Le Conseil examina également le rapport moral du secrétaire général, M. Serrarez (Pays-Bas), qui portait notamment sur la situation en Europe Centrale, ainsi que le rapport financier du trésorier, M. H. Amelink.

Enfin, le Conseil désigna Mlle M. Baers (Belgique) et Mlle M. Lafenille (France) pour représenter dans son sein les travailleuses.

Après la réunion du Conseil, le Bureau de l'Internationale syndicale chrétienne tint à prendre congé de M. Harold Butler, directeur démissionnaire du Bureau International du Travail, auquel il exprima ses vifs regrets sur son départ qui constitue une grande perte pour le B.I.T., et à le remercier de la sincère collaboration qu'il a toujours rendue possible.

Une Réunion du Bureau de l'Internationale des Métallurgistes chrétiens

(ISB) Le Bureau de la Fédération Internationale des Syndicats chrétiens d'Ouvriers sur Métaux, qui comprend des représentants de toutes les organisations nationales affiliées, vient de se réunir à Marseille le 2 au 4 juillet 1938 sous la présidence de M. Bertin-champs (Belgique).

Dans son allocution d'ouverture, le Président put saluer M. L. Wagener, représentant de l'organisation du Luxembourg, récemment affiliée.

Le rapport moral présenté par le Secrétaire International, M. F. van Welle (Pays-Bas), signale notamment une belle croissance des organisations affiliées qui ont su augmenter leur influence.

Un rapport sur le chômage mondial, présenté par M. F. van Welle, mena à l'adoption d'une résolution où, une fois de plus, l'Internationale recommande la réduction de la durée du travail comme moyen de lutte contre le chômage, en insistant sur la nécessité d'une application internationale, qui, seule, peut avoir des résultats.

Le rapport sur la liberté syndicale de M. Joh. Heil (Suisse), fit l'objet d'un ordre du jour condamnant tout terrorisme et toutes tentatives de monopolarisation au détriment de la liberté d'organisation des salariés, et protestant contre l'attitude de la majorité socialiste du groupe ouvrier qui, méconnaissant toute opinion libre et tous principes démocratiques, a éliminé du Conseil d'Administration du Bureau international du Travail, M. P. J.S. Serrarez, seul représentant syndical chrétien.

L'ordre du jour se termine en réclamant le respect sans restrictions de la liberté syndicale, droit naturel du travailleur.

ENVOYEZ-NOUS DES PHOTOS POUR ILLUSTRER NOTRE JOURNAL

Bibliographie

AUX EDITIONS SPES

Abbé VALLEE

La parabole du forgeron

L'histoire fantastique de l'instrument de travail prenant tout à coup des proportions gigantesques et se révoltant contre l'homme, minuscule esclave pensant ; l'espoir angoissé de l'humanité s'efforçant de grandir à la taille de son outil et d'en reprendre la maîtrise.

L'histoire dramatique des travailleurs de notre temps, celle des patrons et des salariés, celle aussi des artisans, des pêcheurs, des paysans, travailleurs trop méconnus qui sont pourtant la moitié du pays : en un mot la question sociale tout entière — non pas la moitié — éclairée par la d'un jour nouveau, et présentée sous la forme vivante d'une parabole. 9 fr. ; franco : 10 fr.

Amis Syndiqués, Votre journal est une lourde charge pour votre Syndicat Payez-le vous-mêmes

Réunion du Conseil de la Fédération des Syndicats libres de Mineurs

A l'occasion du Congrès de la C.F.T.C., le Conseil de la Fédération s'est réuni le 4 juin, au siège de la C.F.T.C., 28, place St-Georges, sous la présidence de Jules PRUVOST (Pas-de-Calais).

MECK, député du Bas-Rhin, fit l'exposé des motifs qui ont amené la Fédé des Syndicats Libres de Mineurs à poser la question d'une majoration des salaires, permettant un rajustement en rapport avec le coût de la vie.

Le Conseil Fédéral examina ensuite différentes questions et notamment : le projet MECK, tendant à améliorer le régime des retraites minières et le relèvement des pensions à 8.000 francs ; le journal fédéral « Le Mineur », etc..

A la suite de cette réunion, la résolution suivante a été adoptée par le Conseil :

« Le Conseil National de la Fédération des Syndicats Chrétiens des Mineurs maintient, avec toute son énergie, la revendication de salaires présentée par la Fédération. Constatant que l'indice des prix de détail publié par la Statistique générale de la France accuse un accroissement du coût de la vie de 60 % en comparaison avec la moyenne de 1935, le Conseil Fédéral demande qu'une majoration complémentaire des salaires soit accordée afin de maintenir le pouvoir d'achat des travailleurs de la mine.

« La Fédération réclame tout particulièrement que des majorations spéciales de salaires soient accordées aux travailleurs des mines de fer.

« Le Conseil Fédéral fait sienne la proposition de loi déposée à la Tribune du Parlement par son secrétaire général, qui tend, en dehors du rajustement des retraites, à des réformes de structure et, notamment, à une amélioration sensible des conditions dans lesquelles sont accordées les rentes d'invalidité et de veuves.

« Le Conseil Fédéral espère que le gouvernement voudra, sans retard, déclarer maladies professionnelles, donnant droit à une rente, celles énumérées dans la proposition MECK. Il demande également le vote rapide du rajustement des rentes d'accident du travail, ainsi que du projet de refonte de la loi du 9 avril 1938.

« Le Conseil Fédéral adresse un appel aux travailleurs de la mine pour qu'ils poursuivent la réalisation de leurs revendications corporatives par un renforcement des Syndicats ouvriers qui, en dehors de toute préoccupation politique, travaillent pour le bien-être des salariés ».

EN SEPTEMBRE

ALLEZ A ROME !

Par suite des décisions monétaires du mois de mai dernier, nous avons été amenés à reconsidérer la question des prix, ceux-ci ayant été établis sur la base du cours de la lire touristique à 145, et celle-ci valant actuellement 175.

Toutefois, nous sommes heureux de vous signaler que, grâce à nos efforts, nous avons pu réduire cette hausse au strict minimum, ainsi que vous pourrez le constater par les nouveaux prix que nous vous transmettons ci-dessous.

Nous vous prions de bien vouloir faire connaître ces prix aux syndicats lorsqu'ils vous adresseront des demandes de renseignements sur le voyage à Rome.

Enfin, nous attirons votre attention sur l'importance que présente ce voyage, et nous insistons bien vivement afin que vous fassiez une propagande intense autour de vous. Il importe, en effet, que nous soyons très nombreux à nous rendre à Rome au mois de septembre prochain.

Nous pensons qu'il serait bon que chaque Fédération, comme chaque Union Régionale ou Départementale (voire même les Unions Locales importantes) puissent déléguer au moins un représentant à ce voyage. Cette initiative a d'ailleurs été déjà prise par certaines organisations qui ont fait le nécessaire sur ce point.

D'ores et déjà, si vous avez en votre possession des inscriptions, nous vous demandons de bien vouloir nous les faire parvenir par retour

NOUVEAUX PRIX AU 1^{er} JUILLET 1938

(Ces prix sont basés sur le cours de la lire touristique à 175)

Itinéraire normal :

Table with 4 columns: Destination, 2^e B, 2^e C, 3^e C. Rows include Paris-Paris, Dijon-Paris, Ambérieu-Ambérieu, Chambéry-Chambéry, Modane-Modane, Séjour seulement.

Itinéraire Midi :

Table with 4 columns: Destination, 2^e B, 2^e C, 3^e C. Rows include Marseille-Marseille, Vintimille-Vintimille, Séjour seulement.

NAPLES. — 2^e classe : 200 francs. — 3^e classe : 160 francs

Fédération Française des Syndicats chrétiens d'Employés, Techniciens et Chefs de Service

Pour de multiples raisons et du fait de responsabilités auxquelles le Syndicalisme Chrétien n'a aucune part, les discussions devant aboutir au renouvellement de la convention collective du 3 juillet 1935, intéressant le personnel des Banques, n'ont pu encore être engagées.

La question de ce renouvellement vient d'être posée de nouveau le 16 mai, au cours d'une réunion de la Commission Paritaire. Les représentants de l'Union Syndicale des Banquiers ont demandé à ceux des deux Organisations d'Employés intéressées (CFTC et CGT), de leur confirmer,

par lettre, les points de vue qu'ils ont développés.

La Fédération Française des Syndicats Chrétiens d'Employés, Techniciens et chefs de service est décidée, s'il en est besoin, à recourir à la procédure légale de conciliation et d'arbitrage. Elle n'est pas moins décidée à s'opposer à toute agitation dont le résultat le plus clair serait de nuire aux intérêts particuliers et collectifs des employés de Banque. Elle demande donc à ses adhérents de s'abstenir rigoureusement de toute participation à des réunions qui ne seraient pas organisées par ses Syndicats et d'accord avec elle. Elle leur demande, à plus forte raison, de ne pas se prêter à une grève quelle qu'en soit la forme ou la durée.

Personne n'est au-dessus des lois. C'est seulement en respectant cette règle que l'on a capacité pour demander à celles-ci les protections et les garanties que l'on est en droit d'en attendre.

Pour repos et convalescence

Saint-Julien-de-Ratz (Isère). Le Repos des Travailleurs. Maison Henri Bazire. Ouverte toute l'année pour hommes et jeunes gens. Altitude 700 m. Beau site aux confins de la Chartreuse. 24 km de Grenoble : bois, lac, canotage, pêche, tennis, chapelle. Confort moderne. Infirmerie diplômée. Certificat non contagieux exigé. N'accepte pas maladies mentales. Reçoit assurés sociaux. Meilleur accueil réservé aux syndiqués C. F. T. C. Prix 22 à 27 francs suivant chambre.

BAS : COLFICHETS - CEINTURES : SOUS-VÊTEMENTS CHAUSSETTES - CRAVATES « NOVELTY »

M. MATHÉL

Place de la Bourse NANTES Remise aux Syndiqués : 5 et 10 %

COUPELLERIE A. Butaud

13, Place Viarme - NANTES

GRAND CHOIX : Couteaux de table - Ciseaux Rasoir - Tondeuses - Sécateurs Cisailles, etc. Remise de 10 % aux Syndiqués

REPASSAGE ET TOUTES RÉPARATIONS

LOURDES Hôtel-Villa Saint-Jean

Pont Vieux : 3, Rue du Paradis EAU COURANTE CHAUDE ET FROIDE CHAUFFAGE CENTRAL - ASCENSEUR PRIX MODÉRÉS

Se recommander du journal

CHEMISERIE PARISIENNE Francis DEVITRELLE

12, Rue Copernic (près Place Delorme) - NANTES

Présente les nouveautés de la saison

La Chemiserie vendant le meilleur marché de Nantes

REMISE SPECIALE AUX SYNDIQUES

GRAVURE sur Métaux et sur Bijoux

Maison fondée en 1895

Jean TERRIEN

Fourniss. d'Administrations Publiques et de l'Etat 10, rue Cacault - NANTES

Timbres en caoutchouc et cuivre - Tampons, encre, etc. - Plaques en émail pour tous usages - Plaques fondues pour tombeaux. Remise 5 % aux Syndiqués

FOURRURES IDEALES

30 % MOINS CHER parce que frais généraux nuls QUALITE SUPERIEURE parce que exécutées par le vendeur même

Bretagne : Jean GEORGES 57, r. de Ville-Pépin SAINT-SERVAIN (L.-et-V.)

Ouest : Pierre FERROCHAUD Ste-PAZANNE (L.-I.)

Stand Exposition Nantes

CRÉDIT NANTAIS

Société Anonyme, Capital 30 Millions

Siège Social : NANTES, 4, rue Voltaire Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne) - R. C. 129 B

Succursales : Brest, Châteaubriant Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes

41 Agences et Bureaux en Bretagne TOUTES OPERATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE

ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT

FAVREAU

4, Place du Martray, 4 NANTES

Téléphone : 130-53

Assurances sur la Vie

Rentes Viagères

H. Devorsine-L. Feildel 1, Rue Affre - NANTES

MACHINES à COUDRE

75 ans dans une même fabrication sans égal

STELLA

Les meilleures et les moins chères

Chaussée de la Madeleine NANTES

TIMBRES NANTAIS

Ils vous donnent la faculté de choisir une très belle prime, soit à leurs magasins :

4, Place du Change - NANTES

soit chez les commerçants distribuant les « TIMBRES NANTAIS ».

RÉAU

UNE GARANTIE D'ELEGANCE ET DE QUALITE

BONNETERIE CHEMISERIE MERCERIE SOIERIE

23 et 25, rue Gambetta, POITIERS

GRAND MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

Ed. Guimbaud et Ch. Texier

7, Place du Marché, POITIERS

Spécialités de LAINAGES et SOIERIES

TOILES - BLANC - CONFLECTIONS

De la Qualité Des Prix avantageux

MAISON DE CONFIANCE - ENTREE LIBRE

POUR TOUS VOS IMPRIMÉS

Consultez

L'IMPRIMERIE DU « COURRIER »

24, RUE DU PALAIS, A SAINT-NAZAIRE

Il vous sera répondu le jour même

C^o d'Assurances Générales

Incendie, Accidents, Vol

H. Devorsine 1, Rue Affre - NANTES

ENTREPRISE DE CHARPENTES

P. OHEIX

Avenue du Grand-Clos - NANTES

(Boulevard Lelasseur)

Châtelier : Rue de la Gourmette

OPTIQUE MEDICALE

ANCIENNE MAISON PATRON

Bernard DOLE

OPTICIEN - SPECIALISTE 3, Rue Thiers (face Hôtel-de-Ville) NANTES - Téléphone 128-00

Exécution rapide des Ordonnances 10 % de remise aux Membres des Syndicats Chrétiens (sauf articles imposés)

TOUS LES TRANSPORTS

VOYAGEURS MARCHANDISES DEMENAGEMENTS SERVICES RAPIDES

sont exécutés avec soin par DROUIN Frères

127, rue de Rennes, NANTES

Tél. 110.10 - 126.59 - 158.08

ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURES

L. CHATELIER Père et Fils

L. CHATELIER, Fils

SUCCESSEUR 7, Rue Paré - NANTES

Téléphone : 125-13

Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

A NANTES

La Grande Spécialité de BONNETERIE

chez FRED

4, rue du Calvaire

ELECTRICITE

LUMIERE - FORCE - SONNERIES TELEPHONES T. S. F.

A. TOUVERON

15, Rue Jean-Jaurès - NANTES

Téléphone 125-90

Prix avantageux et Remise aux Syndiqués

GRAND CHOIX DE LUSTREURIE

Le Gérant : Charles MARBRY.

MEUBLES ROBERT

NANTES. - 14, rue Copernic (près place Delorme). - NANTES

E. LATARD, Succ.

Par suite du changement de Propriétaire

Pendant la durée des mois de JUIN et JUILLET

SOLDES

de tous les MEUBLES en stock

à des prix incroyables de bon marché

Remise spéciale aux Membres des Syndicats Chrétiens

HORLOGERIE BIJOUTERIE ORFÈVRERIE OBJETS D'ART

BIJOUTERIE M. LAROUSSE

17, rue Villès-Martin, St-NAZAIRE

Du Choix - Des Prix

Remise 5 % à tous Syndiqués

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH

Maison Louis LANDAS

Place Marceau et Rue du Palais SAINT-NAZAIRE

Maison spéciale pour les Livres et Objets de Piété

PAPETERIE - MAROQUINERIE

Imagerie et Souvenirs Bretons

Réduction 5 % aux Syndiqués

HORLOGERIE - BIJOUTERIE

LECTEURS ! faites valoir nos annonceurs

G. ROBIN

19, Rue du Palais, SAINT-NAZAIRE

BIJOUX POUR MARIAGES

Atelier de Réparation

SES CHOIX SES PRIX Réduction 5 % aux Syndiqués

Imp. du « Courrier de Saint-Nazaire »